



Les  
Producteurs  
de lait  
de la Mauricie

# Rapport annuel 2017



## Table des matières

---

Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques .....	4
Le Conseil régional .....	5
Les grands dossiers de 2017 .....	11
L'économie.....	19
Contingentement et programmes .....	24
Approvisionnement et transport .....	32
ProAction .....	33
National et international.....	41
Promotion et publicité .....	45
Formation, information et informatisation .....	48
Services régionaux .....	51

## Annexes

---

Avis de convocation.....	A-3
Projet d'ordre du jour.....	A-4
Procédures des assemblées délibérantes .....	A-5
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2017 .....	A-8
Rapport financier PLQ .....	A-15

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 Répartition locale de la production au 31 décembre 2017 .....	6
Tableau 2 Prix Intraquota.....	19
Tableau 3 Prix du lait selon la composition standard 2017 (\$/KG) .....	20
Tableau 4 Prix du lait selon la composition moyenne 2017 (\$/KG) .....	21
Tableau 5 Tableau sur les primes 2017 (\$/HL).....	23
Tableau 6 Modification du droit de produire à l'échelle de P5.....	24
Tableau 7 Droit de produire et journées additionnelles de production 2017.....	24
Tableau 8 Nombre de producteurs de lait par province au Canada, au 31 juillet 2017.....	25
Tableau 9 Évolution du nombre de producteurs en Mauricie au 31 juillet.....	25
Tableau 10 Répartition et évolution du nombre de fermes au 31 juillet et % du total (Provincial).....	26
Tableau 11 Répartition du quota au 31 juillet (Provincial).....	26
Tableau 12 Production réalisée sur le quota émis par année laitière.....	27
Tableau 13 Évolution du quota, de la production et de la tolérance en 2017 (2016) au Québec.....	27
Tableau 14 Quantité non reportable, hors quota et journées additionnelles en 2017 provincial .....	27
Tableau 15 Hors quota et non reportable Mauricie 2017 (2016) .....	28
Tableau 16 Transaction de quota via le SCVQ au Québec (2017) .....	28
Tableau 17 Quantités transigées via le SCVQ en 2017 - Mauricie .....	29
Tableau 18 Historique des transactions de quota en KG/jour (SCVQ) - Mauricie .....	29
Tableau 19 Prix du quota en 2017 .....	30
Tableau 20 Répartition du quota détenu et des achats par conseil régional au 31 juillet 2017 .....	30
Tableau 21 Composition 2016-2017 (2015-2016).....	31
Tableau 22 Ratio SNG/MG .....	31
Tableau 23 Programme de prêt à la relève par syndicat – 2017.....	31
Tableau 24 Financement des activités par solides totaux.....	32
Tableau 25 Pool de transport (\$/Hectolitre).....	32
Tableau 26 LCQ - Statistiques par conseil régional au 31 décembre 2017 .....	33
Tableau 27 Prime Qualité PLQ et Prime CCMML .....	34
Tableau 28 Nombre de producteurs qui ont reçu la prime qualité 2017 (2016) .....	34
Tableau 29 Qualité du lait (bactéries totales/ML) 2017.....	35
Tableau 30 Qualité du lait (cellules somatiques) 2017 (2016) .....	35
Tableau 31 Résultats qualité bactéries totales et comptage des cellules somatiques par région (moyenne pondérée) pour 2017 .....	35
Tableau 32 Résultats qualité Mauricie et provincial (2006-2017) (moyenne pondérée).....	36
Tableau 33 Lait conforme à la norme - bactéries et cellules somatiques en 2017 (2016-2015).....	36
Tableau 34 Adultération (provincial) .....	37
Tableau 35 Adultération (provincial et régional) 2017 .....	37
Tableau 36 Bilan global des camps de jour 2017 .....	45
Tableau 37 Nombre d'enfants rencontrés (par groupe d'âge).....	46
Tableau 38 Mois de l'alimentation.....	46
Tableau 39 Consommation per capita des principaux produits et sous-produits du lait au Canada .....	47
Tableau 40 Ventes de produits laitiers au détail (P5) .....	47

## Liste des graphiques

---

Figure 1 Schéma de la formation du prix intraquota .....	19
Figure 2 Évolution du prix intraquota mensuel au Québec 2015, 2016 et 2017 avec les prix standard à l'hectolitre (janvier à décembre) .....	19
Figure 3 Production de lait biologique d'août 2000 à juillet 2016.....	22
Figure 4 Évolution des primes versées aux producteurs de lait biologique d'août 2000 à juillet 2016 .....	23

# Le Conseil régional

---

Le conseil régional des producteurs de lait de la Mauricie (PLM) est divisé en trois (3) secteurs représentés par les personnes suivantes :

---

## SECTEUR MÉKINAC/LA TUQUE

**François Gervais**

Les villes, municipalités, paroisses, village, réserves indiennes, territoires non organisés et autres territoires qui se situent à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité régionale de comté Mékinac et de l'agglomération de La Tuque.

---

## SECTEUR LES CHENAUX/TROIS-RIVIÈRES/SHAWINIGAN

**Poste 1 – Hélène Champagne (vice-présidente)\***

**Poste 2 – Mathieu Chartier**

Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Ville de Trois-Rivières, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Ville de Shawinigan

---

## SECTEUR MASKINONGÉ

**Poste 1 – Yves Lamy (2<sup>e</sup> vice-président)**

**Poste 2 – Pierre Lampron (président)\***

**Poste 3 – Alain Deschênes**

**Poste 4 – Danny Lessard\***

Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Sévère, Yamachiche, Charette, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Louiseville, Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand

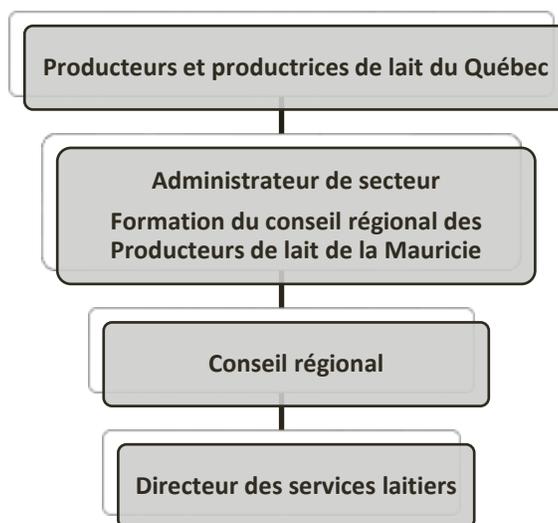
**\* Ces postes sont en élection.**

Le tableau ci-dessous précise le nombre de producteurs et productrices ainsi que leur quota détenu pour chacun des regroupements.

**TABLEAU 1 RÉPARTITION LOCALE DE LA PRODUCTION AU 31 DÉCEMBRE 2017**

		Nombre de producteurs Quota détenu Moyenne mathématique			
		2017	2016	2015	2014
<b>MÉKINAC/LA TUQUE</b>	Les villes, municipalités, paroisses, villages, réserves indiennes, territoires non organisés et autres territoires qui se situent à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité régionale de comté Mékinac et de l'agglomération de La Tuque.	36 2 521,18 70,03	37 2 300,69 62,18	38 2 007,71 52,83	45 2 040,80 45,35
<b>DES CHENAUX/TROIS-RIVIÈRES/ SHAWINIGAN</b>	Saint-Prosper-de-Champlain, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Ville de Trois-Rivières, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Ville de Shawinigan	85 6 668,32 78,45	88 5 909,19 67,15	90 5 174,44 57,49	32 1 350,46 42,20
					29 1 897,00 65,41
					32 1 485,62 46,43
<b>MASKINONGÉ</b>	Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Sévère, Yamachiche, Charette, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule, Louiseville, Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand	96 6 392,68 66,59	104 6 040,09 58,08	108 5 390,75 49,91	30 1 314,17 43,81
					15 706,71 47,11
					25 807,28 32,29
					43 2 282,87 53,09
	<b>Mauricie</b>	<b>217 15 582,18 71,81</b>	<b>229 14 249,97 62,23</b>	<b>236 12 572,90 53,28</b>	<b>251 11 884,91 47,35</b>

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



L'assemblée générale annuelle des membres nomme des administrateurs par secteur. Les secteurs sortants sont pairs lorsque les années sont paires et impairs lorsque les années sont impaires.

Les administrateurs de secteur nomment les membres du conseil de direction du Conseil régional dont un président et deux vice-présidents qui, avec le secrétaire-trésorier, agissent en tant qu'officiers du conseil régional.

Les délégués pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec sont nommés dans chaque secteur et par secteurs regroupés lorsque leur nombre le requiert.

## LE CONSEIL RÉGIONAL

Le comité des Producteurs de lait de la Mauricie est un des douze groupes régionaux du Syndicat provincial Les Producteurs de lait du Québec.

Le syndicat provincial a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, particulièrement de :

**Regrouper** les producteurs de lait de vache du Québec;

**Étudier** les problèmes et enjeux relatifs à la production et à la mise en marché du lait et développer des partenariats stratégiques;

**Optimiser** les revenus des producteurs provenant du marché du lait;

**Développer** les outils collectifs de mise en marché du lait;

**Informier** les producteurs sur la production et la mise en marché du lait et des produits laitiers;

**Coopérer** au développement et à la vulgarisation de la science agronomique et des techniques de production laitière;

**Promouvoir** la consommation du lait et des produits laitiers et valoriser la production laitière;

**Surveiller** et inspirer toute législation intéressant les producteurs de lait;

**Promouvoir** et défendre le système de gestion de l'offre canadien;

**Agir** comme office de producteurs en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1) et, à ce titre, administrer le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec et agir comme agent de vente et agent de négociation du lait produit et mis en marché au Québec.

L'atteinte de ses objectifs se fait par divers moyens dont par la tenue de rencontres du conseil régional, de consultations avec les producteurs et d'échanges permettant d'étudier des problèmes relatifs à la production et à la commercialisation du lait et de dégager des pistes de solution.

Les services professionnels que se donnent les membres permettent la vulgarisation des dossiers technico-économiques ou agronomiques de même que l'information sur les questions de production et de commercialisation en région, au Québec, au Canada et sur la scène internationale.

L'environnement législatif et la cohésion entre les divers organismes du même secteur d'activité sont des préoccupations du conseil régional des Producteurs de lait de la Mauricie permettant d'atteindre ses objectifs tout comme l'adoption de mesures favorisant la consommation et rehaussant l'image des producteurs et productrices de lait dans l'opinion publique.

### **RÉUNION DES DIRIGEANTS**

Les membres du conseil régional se réunissent régulièrement pour traiter des sujets d'intérêt dans leur secteur d'activité, soumettent des problématiques locales ou régionales à l'attention du regroupement et orientent le président sur des dossiers de nature régionale, provinciale ou nationale.



Les différents sujets touchant ce rapport annuel ont été traités lors des différentes rencontres du conseil d'administration.

Au cours de l'année 2017, neuf réunions du conseil régional, réparties sur l'ensemble de l'année, ont permis de suivre les dossiers.

Le Comité désigne un administrateur à chaque syndicat local de la Fédération de l'UPA de la Mauricie où la production laitière a été désignée comme étant l'une des principales productions. De plus, les délégués de notre région ont participé à l'assemblée générale annuelle, les 12 et 13 avril 2017 et à l'assemblée générale spéciale des PLQ, les 22 et 23 novembre 2017.

Les administrateurs ont été responsables de l'organisation de plusieurs réunions au courant de l'année par une tournée de 3 rencontres de consultation, d'information et d'échanges en janvier 2017. Ceci permet aux producteurs de discuter et de donner leur opinion sur les différentes facettes de la production laitière.

Les principaux sujets traités lors de ces rencontres ont été la croissance des marchés, la gestion de la production et les émissions de quotas.



## **REPRÉSENTATION**

### **Avant le 19 juillet**

Le président, M. Pierre Lampron, représente les producteurs et productrices de lait de la Mauricie par sa participation au CA des Producteurs de lait du Québec (PLQ) ainsi qu'à son conseil de direction. Il est membre du comité exécutif des PLQ et en a occupé la 1<sup>re</sup> vice-présidence.

Il est membre du comité de négociation sur la Convention de transport, du comité de promotion et du comité proAction des PLQ, du Comité de suivi du plan stratégique, du Comité des ressources humaines, du Comité organisateur de l'AGA des PLC 2018.

Au national, M. Lampron siège au CA des Producteurs laitiers du Canada (PLC) ainsi qu'à son comité de promotion. Il siège également aux comités recherche des PLC, au comité consultatif proAction et est le responsable du volet bien-être animal.

M. Lampron siège également à titre d'observateur au Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait (CCGAL) et à l'Organisme de supervision de P5 (OS P5). Il participe également à l'Équipe de 5 sur le transport.

Il est membre du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de la production agricole à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Il siège à la Table de travail sur les services-conseils de l'UPA.

Il est délégué aux assemblées de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA).

Il assume également la présidence de Valacta.

### **Le 19 juillet 2017**

M. Pierre Lampron a été élu à la présidence des Producteurs laitiers du Canada (PLC).

Il représente également les producteurs laitiers du Canada dans différents dossiers dont les négociations à l'Alena, les négociations à l'OMC et de la politique du gouvernement fédéral sur la saine alimentation, entre autres.

Compte tenu des nombreuses obligations comme président des PLC, M. Pierre Lampron a donné sa démission comme 1<sup>er</sup> vice-président des PLQ ainsi que sur certains comités. Il demeure membre du conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec.

Les responsabilités du président régional exigent une implication toute particulière des administrateurs, mais plus particulièrement celle de Mme Hélène Champagne qui représente les Producteurs de lait de la Mauricie au conseil d'administration de la Fédération régionale. M. Yves Lamy complète la composition du conseil de direction du conseil régional et le représente à différentes occasions.

Plusieurs représentations ont aussi été effectuées dans le courant de l'année, et ce, pour différentes occasions.

Les producteurs de lait commanditent depuis plusieurs années la ligue de hockey Midget AAA dont les Estacades de Trois-Rivières.

Les membres du conseil d'administration ont suivi les finances du conseil régional tout au cours de l'année et fait le suivi du temps effectué par le directeur des services laitiers.

# Les grands dossiers de 2017

---

## 6 janvier - **UNE PRODUCTRICE DE LAIT DU QUÉBEC NOMMÉE COMMISSAIRE À LA CCL**

Le 4 janvier, le ministre canadien de l'Agriculture, Lawrence MacAuley, a annoncé la nomination de Jennifer Hayes à titre de commissaire de la Commission canadienne du lait (CCL) pour un mandat de trois ans. Mme Hayes est productrice de lait et de bovins de boucherie en Gaspésie. Elle est impliquée dans l'organisation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et dans les syndicats de base des producteurs laitiers et des producteurs de boeuf.

## 13 janvier- **CONVERSION DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE QUOTA NON NÉGOCIABLE**

Le 4,60 % restant de quota non négociable sera donc disponible pour les transactions de quota de février 2017 – période d'offres du 20 au 28 janvier. En décembre, le conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec (PLQ) avait décidé de devancer la conversion de la dernière tranche de quota non négociable, qui était prévue pour le 1er août 2017, au 1er février 2017.

## 20 janvier - **DONS DE LAIT : MOINS DE DEUX SEMAINES POUR S'ENGAGER**

Il est encore temps de faire parvenir le formulaire de dons de lait aux Producteurs de lait du Québec... Le volume de lait engagé pour 2017 demeure encore bas par rapport à l'an dernier. Les formulaires remplis doivent parvenir aux PLQ au plus tard le 31 janvier.

## 3 février - **CLASSE D'INGRÉDIENTS : LE QUÉBEC VA DE L'AVANT**

Les signataires des Conventions de mise en marché du lait (CMML) se sont entendus sur les modifications à apporter aux textes des CMML pour la mise en place de la classe 7. Le Québec ira donc de l'avant, comme prévu, avec la mise en place de ce volet de l'entente nationale producteurs-transformateurs, rétroactivement au 1er février.

## 10 février - **CONFÉRENCE SUR LA POLITIQUE LAITIÈRE DES PLC**

Le 7 février, journée précédant la conférence sur la politique laitière des Producteurs laitiers du Canada (PLC), les délégués des producteurs de lait de toutes les provinces ont participé à plus de 100 rencontres avec des députés, ministres et sénateurs fédéraux afin de les sensibiliser aux enjeux du secteur laitier, notamment à celui d'une éventuelle renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

## 17 février - **ALENA : LE QUÉBEC RÉAFFIRME L'IMPORTANCE DE PRÉSERVER LA GESTION DE L'OFFRE**

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, a profité d'un point de presse tenu à la suite d'une rencontre avec le nouveau gouverneur du Vermont, le 15 février, pour se dire rassuré par les propos du président américain, qui laissait entendre qu'une renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec le Canada ne donnerait lieu qu'à des ajustements mineurs. M. Couillard a toutefois rappelé que le Québec « tenait mordicus à conserver le système de gestion de l'offre en agriculture. » Les États-Unis n'ont toujours pas demandé officiellement la renégociation de l'entente.

## 24 février - **PIERRE LAMPRON AU SOMMET DU KILIMANDJARO**

Le 2e vice-président des Producteurs de lait du Québec, Pierre Lampron, a atteint le sommet du Kilimandjaro le 24 février pour le lever du soleil en Tanzanie.

### 3 mars - RÉPLIQUE À SYLVAIN CHARLEBOIS

Le 1er mars, le président des Producteurs de lait du Québec (PLQ), Bruno Letendre, a fait parvenir une réplique au texte « La face cachée de la production laitière » de Sylvain Charlebois qui s'attaque une fois de plus à la gestion de l'offre.

### 10 mars - UN PREMIER PRIX INTRAQUOTA AVEC LA CLASSE 7

Le prix intraquota a augmenté de 1,74 \$/hl entre les mois de janvier et février, soit une hausse de 2,5 %. Il est passé de 68,70 \$/hl, à la composition standard, à 70,44 \$/hl, principalement à cause d'une amélioration des ventes en classe 1. Également, il s'agit du premier mois où la facturation tenant compte de la classe 7 est en vigueur.

### 17 mars - LA RICHE HISTOIRE DU BEURRE

La pâtissière et nutritionniste Elaine Khosrova a rédigé un ouvrage intitulé *Butter: A Rich History* qui retrace l'histoire du beurre, dont l'origine remonterait à 9000 ans. L'auteur parle du beurre comme ingrédient en cuisine, mais aussi de son impact culturel. L'oeuvre redonne également ses lettres de noblesse au beurre, un aliment quelque peu malmené au cours des dernières années, mais qui fait actuellement un retour solide dans l'alimentation des consommateurs.

### 24 mars - CONGÉ DE PRÉLEVÉ DU PLAN CONJOINT

Le prélevé d'administration du plan conjoint sera suspendu pendant trois mois consécutifs, soit sur les paies des 15 juin, 15 juillet et 15 août prochains. Ce congé de contribution au plan conjoint a été décidé par le conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec et autorisé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec à la suite d'une audience tenue à Montréal le 21 mars.

### 31 mars - REPORTAGES SUR LES QUEUES COUPÉES

L'opposition de certains producteurs de lait québécois à l'obligation de ne pas couper les queues a attiré l'attention de la Semaine verte qui diffusera un reportage le samedi 1er avril. Un reportage plus court serait diffusé dans le cadre du Téléjournal de 18 h à Radio-Canada ainsi qu'à la radio de Radio-Canada le vendredi 31 mars. Les Producteurs de lait du Québec et Les Producteurs laitiers du Canada ont répondu aux questions des journalistes et demeurent disponibles dans le cas où d'autres demandes médias suivraient.

### 7 avril - RÉPLIQUE À L'IEDM

Le 5 avril, le Directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine, Robert Laplante, a publié un texte intitulé « La promotion du darwinisme social : ça suffit! » dans *Le Devoir*. Il répond au texte d'Alexandre Moreau de l'Institut économique de Montréal (IEDM), également publié dans *Le Devoir* à la fin mars, qui s'en prenait une fois de plus à la gestion de l'offre. « Les agriculteurs du Québec sont des acteurs économiques à part entière. Le soutien dont ils bénéficient et les modèles institutionnels qui encadrent leur activité tiennent non pas de la faiblesse de leur performance, mais bien plutôt de la reconnaissance de la valeur globale de leur contribution à la prospérité générale et au bien commun », explique l'auteur.

### 13 avril - AGA DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Les délégués ont adopté sept résolutions sur les principaux enjeux, soit les compensations pour le marché perdu dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les politiques de quota, les politiques de paiement des composants aux producteurs, le temps d'attente aux aires de réception des usines laitières, la biosécurité et le programme du plan A de la Commission canadienne du lait (CCL).

***Croissance des marchés - Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)***

#### 21 avril - **ALENA : TRUMP VISE LE LAIT**

Lors d'une conférence de presse, le 18 avril au Wisconsin, le président américain Donald Trump a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada. Le 20 avril, il est revenu à la charge, affirmant qu'il ne pouvait « pas laisser le Canada ou qui que ce soit d'autre profiter de la situation et faire ce qu'il a fait à nos travailleurs et à nos fermiers » et qu'il comptait démarrer la renégociation de l'ALENA très rapidement.

#### 5 mai - **WISCONSIN : PLUS DE 99 % DU LAIT REPLACÉ**

Finalement, seulement 2 des 72 producteurs de lait abandonnés par Grassland n'ont pas trouvé preneur pour leur lait. L'entreprise du Wisconsin avait justifié cette décision par l'arrêt des achats de lait diafiltré par une entreprise canadienne, prétendant que cela contrevenait aux accords commerciaux. Au moment même où elle abandonnait ses producteurs, Grassland augmentait de 5 000 vaches la taille du troupeau d'une ferme qui lui appartient et l'approvisionne.

#### 12 mai - **AECG : UN PAS DE PLUS DANS LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE**

Le Sénat canadien a adopté le projet de loi portant sur la mise en oeuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) le 11 mai. La sanction royale, qui est la dernière étape du processus législatif, est prévue pour le mardi 16 mai.

#### 19 mai - **LETTRE DE BRUNO LETENDRE AUX PRODUCTEURS**

Le président des Producteurs de lait du Québec (PLQ), Bruno Letendre, a rédigé une lettre à l'attention des producteurs concernant la baisse du prix du lait. La lettre est disponible sur l'extranet ainsi que sur la page Facebook des PLQ. Une note technique présentant les différents facteurs expliquant les variations du prix du lait à la ferme a également été déposée sur l'extranet.

#### 26 mai - **PAIE ACOMPTE : LE CALCUL POUR MAI EST BASÉ SUR LE PRIX ET LA COMPOSITION D'AVRIL**

L'information concernant la paie acompte de mai a été publiée sur l'extranet des producteurs dans la section « Sommaire du paiement » le 26 mai. Certains producteurs se questionnent sur son niveau moins élevé et se demandent si cela annonce un prix plus bas pour les ventes de mai. On ne peut pas déduire le prix du mois courant sur la base du niveau de la paie acompte. La paie acompte vise à donner des liquidités aux producteurs dans l'attente de la paie finale.

#### 2 juin - **ANDREW SCHEER ÉLU CHEF DU PARTI CONSERVATEUR**

Le 27 mai, la course à la chefferie du Parti conservateur du Canada s'est terminée avec la victoire d'Andrew Scheer. M. Scheer a remporté au dernier tour devant Maxime Bernier qui avait axé une partie de sa campagne sur l'abolition du système de gestion de l'offre. Plusieurs médias ont souligné la mobilisation des producteurs dans la course à la chefferie par la page Facebook *Les amis de la gestion de l'offre et des régions*. La page vise à promouvoir le maintien du système de gestion de l'offre et compte plus de 10 600 membres.

#### 9 juin - **LE WEBINAIRE PROACTION SE DÉROULERA LE 14 JUIN**

Les producteurs qui n'ont pas pu assister aux journées de formation en salle portant sur les exigences des volets bien-être animal et traçabilité de proAction pourront se brancher sur le webinaire à ce sujet le 14 juin prochain, de 11 h 30 à 13 h 30, directement sur la plateforme de formation U+ de l'UPA.

#### 16 juin - **VARIATION DU PRIX INTRAQUOTA**

Le prix intraquota a augmenté de 2,55 \$/hl entre les mois d'avril et de mai, soit une hausse de 3,8 %. Il est passé de 67,06 \$/hl, à la composition standard, à 69,61 \$/hl, principalement à cause d'une amélioration de la structure des ventes pour le lait de consommation et le fromage ainsi que des transferts plus élevés des mises en commun nationales.

#### 23 juin - **AUGMENTATION DU QUOTA NÉGOCIABLE**

Les conseils d'administration des offices provinciaux des provinces de P5 ont approuvé une augmentation de 5 % du quota négociable à compter du 1er juillet 2017. Il n'y a aucun changement aux journées additionnelles.

#### 29 juin - **LE BONHEUR À L'OUVRAGE**

Les Producteurs de lait du Québec ont lancé une nouvelle capsule vidéo faisant la promotion de la profession de producteur de lait et du bien-être animal. Sabrina Caron, productrice laitière à Laurierville, ainsi que Nicholas Rosati et Michael Dalla Libera, de la crèmerie Dalla Rose à Montréal, nous partagent leur recette du bonheur. Qu'il s'agisse de bien-être animal ou de plaisirs gourmands, passion et travail en sont les ingrédients principaux. Cette capsule est présentement diffusée sur les médias sociaux.

#### 5 juillet - « **DU LAIT, TOUJOURS PLUS DE LAIT** »

La directrice du marketing des Producteurs de lait du Québec, Julie Gélinas, a accordé une entrevue à La Presse dans laquelle elle parle de sa stratégie de marketing. Elle revient sur les campagnes de la dernière année, les prix remportés et les impacts sur les ventes de lait. À lire!

#### 14 juillet - **LE PARTI LIBÉRAL SE TIENT DEBOUT POUR LA GESTION DE L'OFFRE**

Les députés du Parti libéral du Québec ont publié une vidéo sur les médias sociaux dans laquelle ils disent qu'ils vont se tenir debout et défendre la gestion de l'offre dans les accords commerciaux. On y voit notamment Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, Dominique Anglade, ministre de l'Économie, et Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales, prendre la parole en faveur de la gestion de l'offre.

#### 21 juillet – AGA DES PLC - **Élection de Pierre Lampron à la présidence des PLC**

Les délégués ont également profité de l'AGA pour procéder à l'élection d'un nouveau président, Wally Smith ayant déjà effectué les trois mandats maximums permis. C'est donc Pierre Lampron, 1er vice-président des Producteurs de lait du Québec, qui a été élu pour un mandat de deux ans. Le reste du comité exécutif est composé de Bruno Letendre, président des Producteurs de lait du Québec, David Weins (Manitoba), Reint-Jan Dykstra (Nouveau-Brunswick) et Ralph Dietrich (Ontario).

#### 28 juillet - **LE PREMIER MINISTRE RÉITÈRE SON APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE**

De passage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le premier ministre Justin Trudeau a réitéré son appui à la gestion de l'offre et l'intention de son gouvernement de protéger ce système qui fonctionne pour les Canadiens lors de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). « On est là depuis le début pour les agriculteurs. On va continuer de défendre les intérêts canadiens et ça inclut la gestion de l'offre [...]. On a signé des grosses ententes internationales sans avoir à remettre en question la gestion de l'offre », a-t-il rappelé.

#### 4 août - **ANNONCE DU FÉDÉRAL DANS LA FOULÉE DE L'AECG**

Le 1er août, le gouvernement fédéral a fait connaître sa décision concernant l'attribution des nouveaux contingents tarifaires de fromages européens et dévoilé les modalités des programmes d'investissement pour les fermes laitières de 250 millions de dollars et de 100 millions de dollars pour la transformation laitière.

### 11 août - **SONDAGE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES FERMES ET DU SECTEUR LAITIER**

Les producteurs de lait seront invités, à compter du lundi 14 août 2017, à répondre à un sondage sur l'extranet où ils pourront donner leur vision et leurs attentes sur le développement de leurs fermes dans l'environnement d'affaires actuel.

### 18 août - **SANTÉ CANADA SONGE À ÉLIMINER LA CATÉGORIE PRODUITS LAITIERS**

Le 14 août, Santé Canada a conclu sa deuxième consultation en ligne sur le Guide alimentaire. Malgré le fait que les données scientifiques appuyant les bienfaits des produits laitiers n'aient pas changé, Santé Canada envisage d'éliminer complètement du Guide alimentaire la catégorie « produits laitiers ». Pourtant, dans ses propres évaluations scientifiques, Santé Canada reconnaît que les produits laitiers sont sous-consommés et qu'ils peuvent contribuer à réduire le risque de maladies du coeur, d'accident vasculaire cérébral, d'hypertension et de cancer colorectal et que les Canadiens sous-consomment huit éléments essentiels, dont six sont fournis par les produits laitiers.

### 25 août - **LES VALIDATIONS PROACTION DÉBUTENT LE 1ER SEPTEMBRE**

Les producteurs qui doivent être validés à compter du 1er septembre prochain dans le cadre du programme proAction seront évalués sur leur conformité aux deux nouveaux volets du programme, soit le bien-être animal et la traçabilité, en plus de celui de la salubrité (LCQ). La validation de ces deux nouveaux volets se fera malgré un retard dans l'approbation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de la réglementation proAction des Producteurs de lait du Québec. Ce retard est dû à la contestation, déposée par deux producteurs, de l'exigence du volet bien-être animal de ne pas amputer les queues des vaches.

### 1 septembre - **AAC N'ACCEPTE PLUS DE DEMANDES POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) a annoncé dans une note que la première phase du Programme d'investissement pour les fermes laitières s'est terminée le 29 août 2017 à 15 heures. AAC n'accepte donc plus de demandes à cause du nombre de projets déjà reçus et de leur valeur estimée qui dépasse les sommes disponibles pour les trois premières années du programme. Dès l'annonce du programme en 2016, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) avaient souligné que le budget prévu était insuffisant compte tenu des besoins d'investissement du secteur laitier. À l'annonce des modalités du programme, le président des PLQ, Bruno Letendre, avait prédit que les fonds seraient rapidement épuisés, ce qui s'est avéré.

### 8 septembre - **UNE APPLICATION MOBILE POUR LES DÉCLARATIONS DE TRAÇABILITÉ**

Agri-Traçabilité Québec (ATQ) a annoncé le lancement de l'application SimpliTRACE Mobile qui permet d'effectuer des déclarations de traçabilité directement à partir d'un appareil mobile de type Android. Une version IOS pour iPhone sera développée prochainement. SimpliTRACE Mobile est disponible gratuitement et fonctionne avec ou sans connexion Internet. Les utilisateurs peuvent donc enregistrer leurs déclarations peu importe où ils se trouvent. Elles seront transmises à la base de données d'ATQ dès que le téléphone intelligent aura capté une connexion réseau. Consultez le site web <https://www.atq.qc.ca/fr/mobile> pour télécharger l'application.

### 22 septembre - **ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AECG**

L'Accord économique et commercial global (AECG) est entré provisoirement en vigueur le 21 septembre, permettant l'importation de 17 700 tonnes supplémentaires de fromage européen. Le président des Producteurs de lait du Québec (PLQ), Bruno Letendre, s'est entretenu avec Pierre Bruneau au bulletin de nouvelles du midi, sur les ondes de TVA, le 21 septembre pour expliquer l'impact de cet accord : « Ça ne veut pas dire que le consommateur va payer moins cher, mais le transformateur devra faire face à une compétition déloyale à cause des subventions européennes ».

### 29 septembre - **ALENA : TOUJOURS PAS DE DEMANDES POUR LE LAIT**

La troisième ronde de renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) s'est terminée le 27 septembre dernier sans que les Américains n'aient fait de demandes en ce qui concerne les produits laitiers.

### 13 octobre - **AIDE AU DÉMARRAGE 2017**

Avec le nouveau programme d'aide au démarrage, entré en vigueur le 1er juin dernier, les candidats ont jusqu'au 31 octobre 2017 pour soumettre leur dossier aux Producteurs de lait du Québec. Le programme prévoit un total de 304 kg de matière grasse par jour pour les provinces de P5, dont 144 kg pour le Québec. Les prêts seront de 12 à 16 kg, au choix du candidat, et le remboursement débutera à la 11e année. La brochure d'information sur le programme d'aide au démarrage est disponible sur le site Internet [www.lait.org](http://www.lait.org).

### 20 octobre - **PÉNURIE DE BEURRE EN FRANCE**

Une pénurie de beurre frappe la France depuis environ un mois, causant des ruptures de stock dans les supermarchés et des hausses de prix au détail pour le beurre et les viennoiseries. Cette pénurie est d'abord liée à une hausse de la demande, la matière grasse animale n'étant plus boudée par les nutritionnistes et les consommateurs. Cette hausse, combinée à une baisse de la production en Nouvelle-Zélande, plus grand exportateur mondial de lait, et en Europe, a fait exploser les prix de vente.

Les producteurs de lait ne bénéficient toutefois pas de la hausse des prix au détail puisque la demande en gras pour la production de beurre amène des surplus de poudre de lait, déjà en surproduction en Europe, qui doivent être vendus à des prix en dessous des coûts de production.

### 27 octobre - **ANALYSE DU CYCLE DE VIE DU LAIT : SONDAGE D'AGÉCO**

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont confié à AGÉCO la mise à jour de l'analyse du cycle de vie du lait canadien, réalisée en 2011. Dans le cadre de cette mise à jour, AGÉCO réalise un sondage auprès des producteurs pour compléter l'information servant à calculer l'empreinte environnementale du lait canadien. Vous pouvez y répondre jusqu'au 20 novembre, en une dizaine de minutes. La participation en grand nombre des producteurs appuiera nos efforts pour communiquer la durabilité du secteur laitier, comme ici sur le site des Producteurs de lait du Québec.

### 3 novembre - **LE PTP À 11 (SANS LES É.-U.) DISCUTÉ AU SOMMET DE L'APEC**

Le retrait des États-Unis du Partenariat transpacifique (PTP) semblait compromettre cet accord, conclu en 2015, qui liait, en plus des É.U., le Canada, le Japon, le Mexique, le Pérou, le Chili, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Malaisie, le Vietnam, le Brunei et Singapour. Les discussions ont cependant repris il y a quelques mois en vue de conclure un accord sans les Américains. Selon certaines sources, on pourrait se rapprocher d'une entente lors du sommet Asie Pacifique de coopération économique (APEC), qui se tiendra du 8 au 10 novembre au Vietnam. Rappelons que dans le PTP à 12, le Canada avait concédé une part de 3,25 % du marché canadien des produits laitiers ainsi que des parts de marché des autres productions sous gestion de l'offre.

### 10 novembre - **PTP : PAS D'ENTENTE FINALE**

Les négociations pour le renouvellement du Partenariat transpacifique (PTP) à 11, tenues cette semaine en marge du sommet Asie Pacifique de coopération économique (APEC), n'ont pas permis de conclure un accord final. Le ministre du Commerce international, François-Philippe Champagne, a déclaré que les 11 pays membres souhaitent poursuivre les négociations.

Le Canada désire revoir les termes de l'accord à 12 pays en ce qui concerne l'agriculture, les pièces automobiles et la propriété intellectuelle. La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a déclaré que d'autres pays souhaitaient également modifier certains points de l'entente.

Rappelons que dans le PTP à 12, le Canada avait concédé une part estimée, à ce moment, de 3,4 % à 4 % du marché canadien des produits laitiers ainsi que des parts de marché des autres productions sous gestion de l'offre. Lors d'une visite au Saguenay–Lac-Saint-Jean en octobre dernier, le premier ministre Justin Trudeau s'était engagé à revoir ces concessions et à préserver la gestion de l'offre dans un PTP à 11.

#### 17 novembre - **LA FUTURE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE DEVRA AVOIR LES MOYENS DE SES AMBITIONS**

Le sommet de l'alimentation, dernière étape de la consultation en vue de l'élaboration d'une politique bioalimentaire québécoise, s'est tenu aujourd'hui à Québec, sous la présidence conjointe du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et du ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard. Bruno Letendre y représentait les producteurs de lait du Québec (PLQ).

Le président des PLQ est intervenu pour souligner que le secteur laitier répondait déjà aux objectifs de la future politique, qui sont notamment de favoriser la croissance de la production et des investissements et de répondre aux demandes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement.

#### 24 novembre - **INDEXATION DU PRIX DES CLASSES 1 À 4**

La formule d'indexation donne une baisse de 0,35 % applicable au 1er février 2018 sur les classes 1 à 4. Cet ajustement est basé en parts égales sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et sur le coût de production (CdP). Pour les 12 mois se terminant en septembre 2017, l'IPC a augmenté de 1,501 % alors que le CdP a diminué de 2,196 %. D'autres ajustements à la hausse s'appliquent aussi sur le prix des classes 1 à 4, ce qui aura un impact net d'environ -10 ¢ l'hectolitre sur le prix du lait de la ferme au niveau de P5. La répartition sur la matière grasse et les solides non gras est encore à déterminer.

#### 8 décembre - **SÉANCE PUBLIQUE SUR LE PRIX DU LAIT AU DÉTAIL**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu une consultation publique relativement au Règlement sur les prix du lait de consommation, le 5 décembre 2017, à Montréal. Les laiteries et les détaillants ont demandé une indexation de 3,48 % de la portion du prix de détail qui couvre leurs coûts. Ils ont fait cette demande sur la base d'une étude de leurs coûts de production et ils demandent donc une indexation qui leur permettrait de couvrir ces coûts. Rappelons que la Régie avait gelé le prix de détail en 2017 dans l'attente de l'étude sur leurs coûts de production.

Contrairement à ce qui a été rapporté dans certains médias, l'indexation demandée de 3,48 % ne s'appliquerait que sur la portion « autres coûts » du prix de détail, ce qui exclut le coût de la matière première. Cela donnerait une hausse du prix de détail d'environ 3 ¢ par litre pour le 2 % de matière grasse, et non pas de 6 ¢ par litre. Les PLQ ont fait des démarches pour faire corriger ces informations, ce qui a été fait par TVA. La décision de la Régie est attendue au début de janvier.

#### 15 décembre - **BASSINS TAMPONS POUR LES ROBOTS DE TRAITE**

Alors que plusieurs producteurs prévoient des investissements sur leurs fermes et des modifications de leurs installations, rappelons qu'en fonction de la nouvelle Convention de transport du lait, les producteurs qui utilisent un robot de traite devront posséder, à compter du 1er janvier 2018, un bassin temporaire pour entreposer le lait durant la collecte du bassin principal.

En fonction de la Convention, les transporteurs qui subissent des délais d'attente peuvent exiger des frais de 5 \$ par collecte. Un sondage a été envoyé aux transporteurs afin d'identifier les producteurs dont les installations ne respectent pas la Convention. Selon les réponses reçues à ce jour, une quarantaine de producteurs sont concernés. Une lettre expliquant la situation leur est envoyée par la poste.

#### 22 décembre - **COURS DE FERMES GLACÉES**

Avec les températures froides des derniers jours et les précipitations de neige, certains transporteurs ont rapporté des difficultés de ramassage du lait à cause du mauvais déneigement ou de la glace dans les cours de fermes.

Nous rappelons que notre Convention de transport du lait prévoit que nous sommes tenus de maintenir un chemin carrossable sécuritaire pour le camion-citerne en toutes circonstances. À défaut de maintenir ces conditions, le transporteur est en droit de refuser le ramassage du lait.

# L'économie

## PRIX DU LAIT (PRODUCTEURS)

FIGURE 1 SCHÉMA DE LA FORMATION DU PRIX INTRAQUOTA

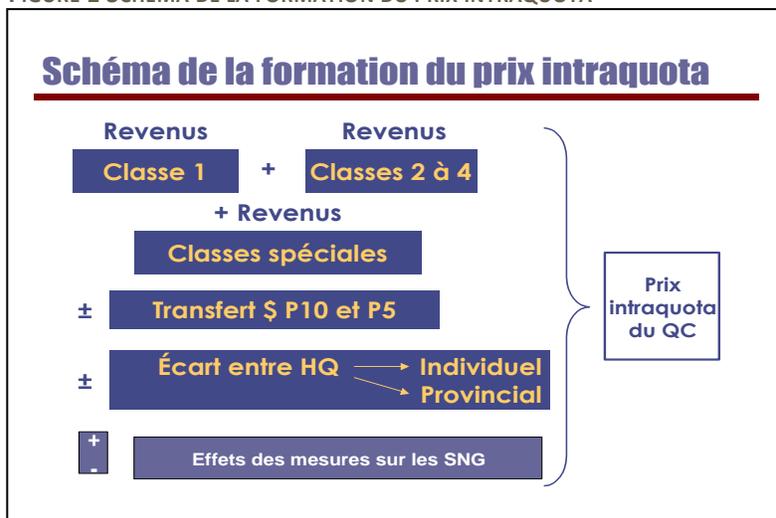
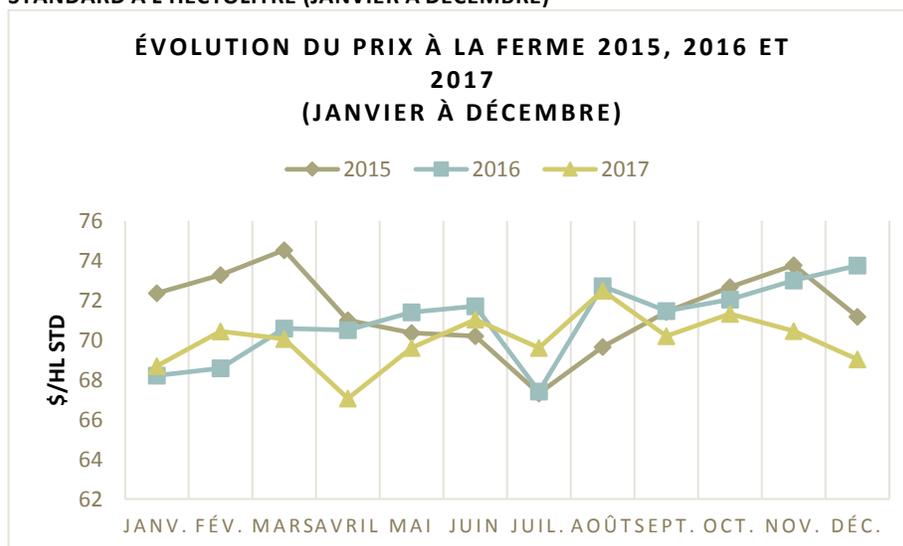


TABLEAU 2 PRIX INTRAQUOTA

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Classes 1 (laits et crèmes)	19,04	18,35	18,43	18,11
Classes 2 (yogourt et crème glacée)	6,99	7,03	7,06	6,51
Classes 3 (fromages)	36,39	33,61	32,24	31,11
Classes 4 (beurre, poudre, lait concentré, inventaire)	5,55	6,69	7,27	8,29
Classes 5 et 7 (spéciales et ingrédients laitiers)	6,73	5,40	4,48	7,38
Ajustements divers	-1,33	-1,35	-1,77	-2,02
Transferts	2,76	3,21	2,87	1,37
<b>\$/hl</b>	<b>76,13</b>	<b>72,94</b>	<b>70,58</b>	<b>70,75</b>

FIGURE 2 ÉVOLUTION DU PRIX INTRAQUOTA MENSUEL AU QUÉBEC 2015, 2016 ET 2017 AVEC LES PRIX STANDARD À L'HECTOLITRE (JANVIER À DÉCEMBRE)



**TABEAU 3 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION STANDARD 2017 (\$/KG)**

Prix du lait selon la composition standard (\$/kg)								
	INTRA				HORS QUOTA			
Période	Gras	Protéine	Lact.+AS	\$/hl	Gras	Protéine	Lact.+AS	\$/hl
2017-12	10,6088	6,9602	1,5021	69,03 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-11	10,7022	7,2423	1,5365	70,46 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-10	10,7144	7,4637	1,5552	71,32 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-09	10,7111	7,2098	1,5027	70,20 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-08	10,7865	7,7294	1,5660	72,49 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-07	10,4791	7,3005	1,4959	69,61 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-06	10,4527	7,6653	1,5582	71,04 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-05	10,6536	7,1106	1,4925	69,61 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-04	10,6255	6,4927	1,4087	67,06 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-03	10,6397	7,2097	1,5214	70,05 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-02	10,6174	7,3369	1,5340	70,44 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-01	10,5244	6,9787	1,4881	68,70 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
<b>Moyenne</b>	<b>10,6263</b>	<b>7,2250</b>	<b>1,5134</b>	<b>70,00 \$</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,00 \$</b>

**Moyenne 2017**

<b>Moyenne</b>	10,6263	7,2250	1,5134	<b>70,00 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	---------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2016**

<b>Moyenne</b>	10,4545	7,6103	1,5723	<b>70,95 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	---------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2015**

<b>Moyenne</b>	9,8624	8,2688	1,6692	<b>71,48 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2014**

<b>Moyenne</b>	9,8574	9,4862	1,8416	<b>76,34 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2013**

<b>Moyenne</b>	9,5747	9,0151	1,7673	<b>73,39 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2012**

<b>Moyenne</b>	9,5710	8,6269	1,7145	<b>71,83 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2011**

<b>Moyenne</b>	9,7386	8,8421	1,7470	<b>73,31 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**TABEAU 4 PRIX DU LAIT SELON LA COMPOSITION MOYENNE 2017 (\$/KG)**

Prix du lait selon la composition moyenne pondérée provinciale (\$/kg)								
Période	INTRA				HORS QUOTA			
	Gras	Protéine	Lact.+AS	\$/hl	Gras	Protéine	Lact.+AS	\$/hl
2017-12	10,6088	6,9602	1,5021	77,52 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-11	10,7022	7,2423	1,5365	78,93 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-10	10,7144	7,4637	1,5552	78,76 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-09	10,7111	7,2098	1,5027	77,13 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-08	10,7865	7,7294	1,5660	78,88 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-07	10,4791	7,3005	1,4959	75,52 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-06	10,4527	7,6653	1,5582	77,57 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-05	10,6536	7,1106	1,4925	77,03 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-04	10,6255	6,4927	1,4087	74,74 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-03	10,6397	7,2097	1,5214	78,24 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-02	10,6174	7,3369	1,5340	78,44 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
2017-01	10,5244	6,9787	1,4881	76,66 \$	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
<b>Moyenne</b>	<b>10,6263</b>	<b>7,2250</b>	<b>1,5134</b>	<b>77,45 \$</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,0000</b>	<b>0,00 \$</b>

**Moyenne 2017**

<b>Moyenne</b>	10,6263	7,2250	1,5134	<b>77,45 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	---------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2016**

<b>Moyenne</b>	10,4545	7,6103	1,5723	<b>78,05 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	---------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2015**

<b>Moyenne</b>	9,8680	9,2688	1,6692	<b>78,40 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2014**

<b>Moyenne</b>	9,8574	9,4862	1,8416	<b>83,08 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2013**

<b>Moyenne</b>	9,5747	9,0151	1,7673	<b>79,54 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2012**

<b>Moyenne</b>	9,5710	8,6269	1,7145	<b>77,63 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

**Moyenne 2011**

<b>Moyenne</b>	9,7386	8,8421	1,7470	<b>79,11 \$</b>	0,0000	0,0000	0,0000	0,00 \$
----------------	--------	--------	--------	-----------------	--------	--------	--------	---------

D'autres primes sont également prévues dans les conventions de mise en marché pour combler certains marchés spécifiques comme le lait produit sur une ferme qui est conforme aux normes de certification biologique destinées à ce marché.

## LAIT BIOLOGIQUE

	Volume	Prime \$/hl <sup>(1)</sup> (prime au volume)	Nb de producteurs au 31 juillet
Août 2000 à juillet 2001	5 431 541	5,93	23
Août 2001 à juillet 2002	10 550 765	5,79	41
Août 2002 à juillet 2003	14 335 080	7,38	46
Août 2003 à juillet 2004	16 413 557	8,44	50
Août 2004 à juillet 2005	18 643 453	9,44	61
Août 2005 à juillet 2006	21 176 664	12,40	67
Août 2006 à juillet 2007	25 599 917	16,23	80
Août 2007 à juillet 2008	30 853 962	16,60	91
Août 2008 à juillet 2009	31 010 924	17,91	101
Août 2009 à juillet 2010	33 704 590	16,89	100
Août 2010 à juillet 2011	33 941 806	16,15	98
Août 2011 à juillet 2012	35 736 489	17,10	107
Août 2012 à juillet 2013	37 674 344	16,62	102
Août 2013 à juillet 2014	38 666 618	17,95	108
Août 2014 à juillet 2015	41 227 659	19,46	109
Août 2015 à juillet 2016	43 294 493	22,35	111
Août 2016 à juillet 2017	47 288 036	22,40	113

FIGURE 3 PRODUCTION DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2017

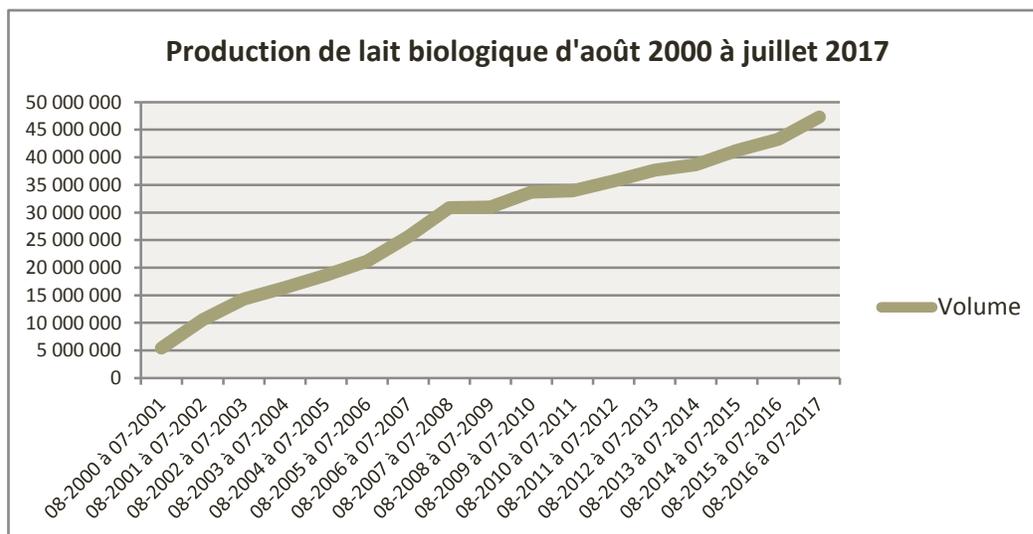


FIGURE 4 ÉVOLUTION DES PRIMES VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT BIOLOGIQUE D'AOÛT 2000 À JUILLET 2017

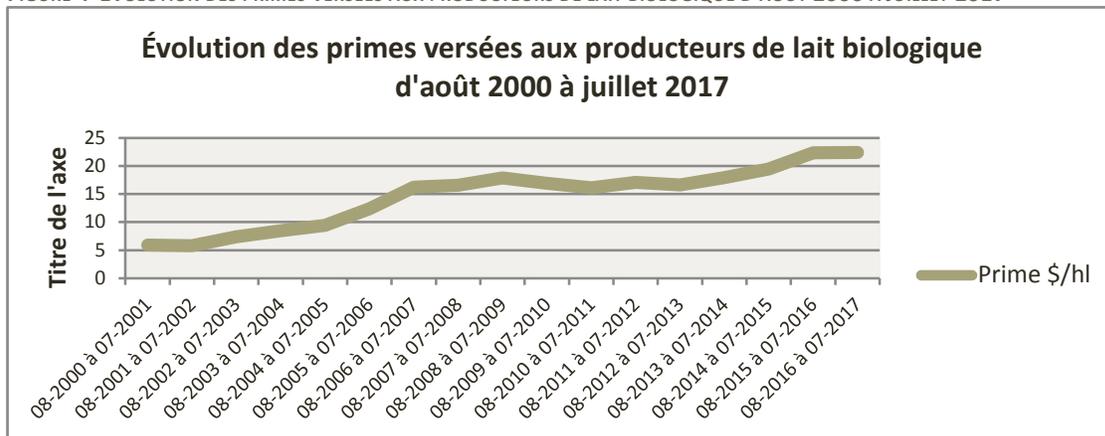


TABLEAU 5 TABLEAU SUR LES PRIMES 2017 (\$/HL)

Janvier	20,4735
Février	23,7893
Mars	22,1393
Avril	22,6187
Mai	22,2197
Juin	21,6541
Juillet	22,4860
Août	22,7211
Septembre	24,1543
Octobre	23,0479
Novembre	22,5613
Décembre	21,7322

# Contingentement et programmes

## DROIT DE PRODUIRE DES PRODUCTEURS

TABLEAU 6 MODIFICATION DU DROIT DE PRODUIRE À L'ÉCHELLE DE P5

	Droit de produire	Incitatifs de décembre à juillet	Total en équivalent du droit de produire annuel
2010-2011	+ 3 %	+ 1,4 %	+ 4,4 %
2011-2012	+ 2 %	+ 0,8 %	+ 2,8 %
2012-2013	- 1,5 %	0 %	- 1,5 %
2013-2014	+ 1,5 %	0 %	+ 1,5 %
2014-2015	+ 5 %	+ 3,3 %	+ 8,3 %
2015-2016	+ 3 %	+ 0,8 %	+ 3,8 %
2016-2017	+ 12 %	+2,2 %	+ 14,2 %

TABLEAU 7 DROIT DE PRODUIRE ET JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION 2017

Journées additionnelles de production 2017	Droit de produire	Conventionnel	Biologique
Janvier		1	3
Février		1	3
Mars		1	3
Avril		1	3
Mai		1	3
Juin		1	3
Juillet	+5,0 %	1	3
Août		2	5
Septembre		3	6
Octobre		3	6
Novembre	+1,0 %	2	5
Décembre			3
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>46</b>

## **PRODUCTION ET PRODUCTEURS**

Tous les éléments qui touchent les revenus et la production à la ferme font partie des discussions aux différentes réunions des membres du conseil d'administration.

**TABLEAU 8 NOMBRE DE PRODUCTEURS DE LAIT PAR PROVINCE AU CANADA, AU 31 JUILLET 2017**

Province	2010		2017	
	Nombre de fermes	Pourcentage	Nombre de fermes	Pourcentage
Terre-Neuve et Labrador	35	0,3	32	0,3
Ile du Prince Édouard	209	1,6	166	1,5
Nouvelle-Écosse	247	1,9	213	1,9
Nouveau Brunswick	233	1,8	194	1,8
<b>Québec</b>	<b>6 381</b>	<b>49,1</b>	<b>5 368</b>	<b>49,0</b>
Ontario	4 196	32,3	3 613	33,0
Manitoba	360	2,8	282	2,6
Saskatchewan	191	1,5	160	1,5
Alberta	601	4,6	523	4,8
Colombie-Britannique	533	4,1	400	3,7
<b>Canada</b>	<b>12 986</b>	<b>100,0</b>	<b>10 951</b>	<b>100,0</b>

Les tableaux ci-dessous démontrent que la Mauricie, pour ce qui est du nombre de fermes, est à 4,10 % du nombre de fermes total. Pour ce qui est du quota, celui-ci est à **3,9 %**.

**TABLEAU 9 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS EN MAURICIE AU 31 JUILLET**

Année (au 31 juillet)	Mauricie	Tout le Québec
2017	221 (4,10 %)	5 375
2016	232 (4,20 %)	5 551
2015	240 (4,20 %)	5 769
2014	253 (4,30 %)	5 895
2013	260 (4,30 %)	6 032
2012	282 (4,60 %)	6 170
2011	285 (4,50 %)	6 268
2010	290 (4,60 %)	6 361
2009	298 (4,60 %)	6 487
2008	311 (4,70 %)	6 658
2007	330 (4,80 %)	6 863
2006	339 (4,80 %)	7 133
2005	361 (4,90 %)	7 422
2004	382 (5,00 %)	7 710
2003	403 (5,10 %)	7 970
2002	434 (5,18 %)	8 379
2001	472 (5,29 %)	8 920
2000	491 (5,26 %)	9 342
<b>Ratio 2017/2000</b>	<b>0,4501</b>	<b>0,5754</b>

Il y a eu ajustement des territoires des régions en 2014-2015.

**TABLEAU 10 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES AU 31 JUILLET ET % DU TOTAL (PROVINCIAL)**

Régions	2017	2016	2015	2014	2013
Etrie	518 (9,6)	530 (9,5)	544 (9,4)	543 (9,2)	550 (9,1)
Capitale-Nationale-Côte-Nord	173 (3,2)	176 (3,2)	190 (3,3)	378 (6,4)	387 (6,4)
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	15 (0,3)	18 (0,3)	19 (0,3)	20 (0,3)	20 (0,3)
Lanaudière	193 (3,6)	203 (3,7)	219 (3,8)	223 (3,8)	226 (3,7)
<b>Mauricie</b>	<b>221 (4,1)</b>	<b>232 (4,2)</b>	<b>240 (4,2)</b>	<b>253 (4,3)</b>	<b>260 (4,3)</b>
Outaouais – Laurentides	234 (4,4)	247 (4,4)	261 (4,5)	264 (4,5)	275 (4,6)
Centre-du-Québec	796 (14,8)	819 (14,8)	847 (14,7)	718 (12,2)	728 (12,1)
Abitibi-Témiscamingue	109 (2,0)	111 (2,0)	123 (2,1)	127 (2,2)	133 (2,2)
Chaudière-Appalaches-Nord	638 (11,9)	663 (11,9)	678 (11,8)	932 (15,8)	958 (15,9)
Chaudière-Appalaches-Sud	535 (10,0)	550 (9,9)	571 (9,9)	565 (9,6)	571 (9,5)
Bas-Saint-Laurent	629 (11,7)	643 (11,6)	661 (11,5)	464 (7,9)	483 (8,0)
Saguenay-Lac-St-Jean	302 (5,6)	310 (5,6)	319 (5,5)	328 (5,6)	343 (5,7)
Montérégie-Est	574 (10,7)	590 (10,6)	614 (10,6)	658 (11,2)	669 (11,1)
Montérégie-Ouest	438 (8,1)	459 (8,3)	483 (8,4)	422 (7,2)	429 (7,1)
<b>Total Québec</b>		<b>5 551 (100)</b>	<b>5 769 (100)</b>	<b>5 895 (100)</b>	<b>6 032 (100)</b>

**TABLEAU 11 RÉPARTITION DU QUOTA AU 31 JUILLET (PROVINCIAL)**

Régions	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Etrie	10,5	10,5	10,4	10,2	10,1	10,0
Capitale-Nationale-Côte-Nord	2,7	2,7	2,8	6,1	6,0	6,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Lanaudière	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
<b>Mauricie</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>
Outaouais - Laurentides	4,3	4,4	4,5	4,5	4,5	4,6
Centre-du-Québec	16,7	16,5	16,5	13,8	13,8	13,8
Abitibi-Témiscamingue	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,7
Chaudière-Appalaches-Nord	11,8	11,8	11,8	15,4	15,4	15,4
Chaudière-Appalaches-Sud	9,3	9,3	9,3	9,1	9,0	9,0
Bas-Saint-Laurent	10,7	10,6	10,4	7,0	7,1	7,0
Saguenay-Lac-St-Jean	5,0	5,1	5,1	5,1	5,2	5,1
Montérégie-Est	11,8	11,7	11,6	12,8	12,7	12,7
Montérégie-Ouest	8,4	8,6	8,6	7,0	7,0	7,2
<b>Total Québec</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>	<b>100,0</b>

**TABLEAU 12 PRODUCTION RÉALISÉE SUR LE QUOTA ÉMIS PAR ANNÉE LAITIÈRE**

Année laitière	Production de l'année sur le quota émis
2016-2017	101,15 %
2015-2016	100,49 %
2014-2015	99,97 %
2013-2014	99,35 %
2012-2013	101,63 %
2011-2012	100,19 %
2010-2011	100,09 %
2009-2010	101,10 %
2008-2009	97,80 %
2007-2008	99,30 %
2006-2007	100,10 %

**TABLEAU 13 ÉVOLUTION DU QUOTA, DE LA PRODUCTION ET DE LA TOLÉRANCE EN 2017 (2016) AU QUÉBEC**

Mois	Nb de producteurs	Kg de mg produit	Écart cumulatif Quota continu (%)	Production du mois/quota du Québec (%)	Tolérance moyenne du Québec (jours)
Janvier	5 408	11 610 110	-0,65	106,61 (99,54)	-11,8 (-9,9)
Février	5 408	10 623 990	-0,17	106,12 (103,17)	-11,7 (-9,5)
Mars	5 397	11 855 891	0,30	105,48 (102,92)	-11,3 (-8,7)
Avril	5 381	11 439 519	0,70	104,69 (105,71)	-11,0 (-7,8)
Mai	5 363	11 736 761	1,04	104,05 (103,65)	-10,9 (-7,3)
Juin	5 344	11 095 007	1,04	100,02 (98,69)	-11,3 (-7,4)
Juillet	5 330	11 259 258	0,96	99,09 (99,17)	-12,5 (-8,3)
Août	5 316	11 299 537	0,71	97,29 (95,56)	-14,0 (-9,5)
Septembre	5 299	11 067 024	0,65	99,25 (96,24)	-15,1 (-10,5)
Octobre	5 282	11 495 214	0,61	99,64 (97,61)	-16,1 (-11,2)
Novembre	5 258	11 342 784	0,57	99,51 (99,42)	-16,7 (-11,6)
Décembre	5 246	11 899 529	0,69	101,40 (99,35)	-16,9 (-11,8)

Le tableau suivant dresse le portrait des quantités non reportables, le hors quota et les journées additionnelles.

**TABLEAU 14 QUANTITÉ NON REPORTABLE, HORS QUOTA ET JOURNÉES ADDITIONNELLES EN 2017 PROVINCIAL**

Mois	Quantité Non reportable		Hors quota		Journées additionnelles	
	Nombre de producteurs	Qté (kg de mg)	Nombre de producteurs	Qté (kg de mg)	Nombre de producteurs	Quantité kg de mg produit/disponible
Janvier	1 139	271 680	241	22 417	2 734	166 228/377 961/0,44
Février	1 048	217 237	283	25 568	3 039	185 949/378 091/0,49
Mars	994	217 999	337	34 208	3 246	204 509/378 047/0,54
Avril	937	195 283	340	29 462	3 241	196 251/377 826/0,52
Mai	929	212 275	339	30 064	3 079	183 730/377 602/0,49
Juin	1 028	246 251	255	17 692	2 469	135 051/377 356/0,36
Juillet	1 188	323 983	62	4 064	957	48 264/396 132/0,12
Août	1 436	491 988	49	3 340	1 119	93 100/792 085/0,12
Septembre	1 560	494 224	46	2 409	1 391	147 301/1 188 168/0,12
Octobre	1 698	550 033	51	3 349	1 545	180 098/1 187 283/0,15
Novembre	1 723	520 398	49	3 249	1 735	216 209/1 198 878/0,18
Décembre	1 743	526 975	130	13 593	2 054	136 244/399 553/0,34

**TABLEAU 15 HORS QUOTA ET NON REPORTABLE MAURICIE 2017 (2016)**

	Nb prod. HQ	Quantité HQ	Nb prod. NR	Quantité NR
Janvier	3 (19)	356 (1 392)	50 (41)	-6 692 (-6 220)
Février	4 (23)	130 (1 328)	47 (36)	-5 296 (-4 320)
Mars	9 (24)	601 (2 229)	47 (39)	-5 717 (-4 564)
Avril	11 (26)	1 419 (2 760)	44 (36)	-6 054 (-4 278)
Mai	14 (22)	2 092 (1 548)	40 (31)	-6 243 (-3 750)
Juin	10 (17)	1 285 (1 225)	43 (30)	-6 312 (-4 838)
Juillet	2 (11)	176 (682)	50 (39)	-7 844 (-6 243)
Août	2 (4)	144 (164)	63 (46)	-12 466 (-8 932)
Septembre	3 (4)	140 (33)	68 (50)	-15 278 (-10 053)
Octobre	3 (4)	197 (257)	76 (50)	-19 482 (-11 348)
Novembre	3 (3)	57 (140)	77 (49)	-19 698 (-10 709)
Décembre	4 (3)	409 (103)	78 (51)	-20 354 (-11 303)
<b>Total</b>	<b>22 (44)</b>	<b>7 006 (11 861)</b>	<b>78 (51)</b>	<b>-131 436 (-86 558)</b>

**TRANSACTIONS DE QUOTA VIA LE SCVQ**

**TABLEAU 16 TRANSACTION DE QUOTA VIA LE SCVQ AU QUÉBEC (2017)**

	Achat	Vente	Gain/perte
Estrie	1 795,70	1 349,00	446,70
Capitale Nationale-Côté-Nord	203,20	534,00	-330,80
Gaspésie – Les Îles	25,40	84,40	-59,00
Lanaudière	374,10	410,60	-36,50
<b>Mauricie</b>	<b>491,40</b>	<b>779,00</b>	<b>-287,60</b>
Outaouais -Laurentides	585,60	907,00	-321,40
Centre-du-Québec	2 887,80	2 618,10	269,70
Abitibi-Témiscamingue	163,50	304,50	-141,00
Chaudière-Appalaches-Nord	1 420,50	1 544,60	-124,10
Chaudière-Appalaches-Sud	1 214,20	1 354,30	-140,10
Bas-Saint-Laurent	2 047,20	1 249,40	797,80
Saguenay-Lac-St-Jean	633,90	873,60	-239,70
Montréal-Est	1 909,00	1 430,90	478,10
Montréal-Ouest	1 055,90	1 447,00	-391,10
<b>Total Québec</b>	<b>14 807,40</b>	<b>14 886,40</b>	<b>-79,00</b>

Pour la Mauricie, en 2017, on note un gain de 287,60 kg par rapport à un gain de 59,40 kg en 2016.

**TABLEAU 17 QUANTITÉS TRANSIGÉES VIA LE SCVQ EN 2017 - MAURICIE**

	Achat (kg)	Nb de producteurs	Moyenne d'achat	Ventes (kg)	Nb de producteurs	Moyenne de vente	Écart	Prix
Janvier	16,4	27	0,61	12,0	4	3,0	4,4	24 000,00 \$
Février	30,9	30	1,03	50,5	10	5,05	-19,6	24 000,00 \$
Mars	52,2	37	1,41	106,9	13	8,22	-54,7	24 000,00 \$
Avril	32,7	39	0,84	8,9	6	1,48	23,8	24 000,00 \$
Mai	40,8	35	1,17	109,4	9	12,16	-68,6	24 000,00 \$
Juin	33,2	32	1,04	115,1	7	16,44	-81,9	24 000,00 \$
Juillet	30,1	25	1,20	8,0	3	2,67	22,1	24 000,00 \$
Août	64,2	20	3,21	156,2	23	6,79	-92,0	24 000,00 \$
Septembre	50,4	18	2,80	26,0	9	2,89	24,4	24 000,00 \$
Octobre	41,2	20	2,06	28,3	7	4,04	12,9	24 000,00 \$
Novembre	54,1	17	3,18	126,6	13	9,74	-72,5	24 000,00 \$
Décembre	45,2	12	3,77	31,1	11	2,83	14,1	24 000,00 \$
	<b>491,4</b>	312/12 26	1,58	<b>779,0</b>	115/12 9,6	6,77	<b>-287,6</b>	24 000,00 \$ (pondéré)

**TABLEAU 18 HISTORIQUE DES TRANSACTIONS DE QUOTA EN KG/JOUR (SCVQ) - MAURICIE**

Année	Achat (kg/jour)	Vente (kg/jour)	Résultats (kg/jour)	Prix pondéré
2017	491,4	779,0	-287,6	24 000,00 \$
2016	365,4	306,0	59,4	24 000,00 \$
2015	388,5	564,4	-175,9	25 000,00 \$
2014	115,7	280,7	-165,0	25 000,00 \$
2013	183,2	434,2	-248,0	25 000,00 \$
2012	129,3	339,8	-210,5	25 000,00 \$
2011	164,9	135,2	+29,7	25 000,00 \$
2010	138,9	153,7	-15,8	25 000,00 \$
2009	332,3	394,1	-61,8	24 620,94 \$
2008	329,1	593,6	-264,5	26 619,39 \$
2007	409,9	440,0	-30,1	27 187,30 \$
2006	453,6	739,7	-286,1	30 829,84 \$
2005	256,8	670,2	-413,4	29 096,70 \$
2004	243,4	656,6	-413,2	27 174,67 \$
2003	400,0	590,1	-190,1	28 589,92 \$
2002	826,6	802,8	+23,8	28 338,37 \$
2001	534,5	633,7	-99,2	24 363,09 \$
2000	409,2	305,7	+103,5	25 953,07 \$
<b>2000-2017</b>	<b>6 172,70</b>	<b>8 819,50</b>	<b>-2 646,80</b>	26 399,90 \$

**TABEAU 19 PRIX DU QUOTA EN 2017**

Prix du quota (\$/kg m.g.)					
Période	Prix plafond	Prix du quota	Offres d'achats	Offres de ventes	Ratio achats/ventes
2017-12	24 000,00 \$	24 000,00 \$	4 987,70	1 819,60	2,74
2017-11	24 000,00 \$	24 000,00 \$	5 275,90	1 487,10	3,55
2017-10	24 000,00 \$	24 000,00 \$	5 587,10	1 101,70	5,07
2017-09	24 000,00 \$	24 000,00 \$	6 007,50	1 570,30	3,83
2017-08	24 000,00 \$	24 000,00 \$	6 603,90	2 164,40	3,05
2017-07	24 000,00 \$	24 000,00 \$	7 025,10	934,20	7,52
2017-06	24 000,00 \$	24 000,00 \$	8 095,60	934,40	8,66
2017-05	24 000,00 \$	24 000,00 \$	8 572,50	1 146,00	7,48
2017-04	24 000,00 \$	24 000,00 \$	8 847,60	827,00	10,70
2017-03	24 000,00 \$	24 000,00 \$	8 424,00	1 491,40	5,65
2017-02	24 000,00 \$	24 000,00 \$	7 769,30	951,40	8,17
2017-01	24 000,00 \$	24 000,00 \$	6 117,80	458,90	13,33
<b>Moyenne</b>	--	<b>24 000,00 \$</b>	4 987,70	1 253,15	3,98

Le tableau suivant indique la possession du quota et les transactions selon la strate de quota détenu.

**TABEAU 20 RÉPARTITION DU QUOTA DÉTENU ET DES ACHATS PAR CONSEIL RÉGIONAL AU 31 JUILLET 2017**

	Strate de quota	Achat			Vente			Total Nbre	Achat vs Vente	% Achat	% Vente
		Nbre	Quota	Qté	Nbre	Quota	Qté				
Mauricie	0-20	1	11	8	7	70	106	17	(98,6)	6 %	41 %
	20-40	8	252	10	13	401	132	44	(122,3)	18 %	30 %
	<b>40-60</b>	<b>30</b>	<b>1 479</b>	<b>101</b>	<b>23</b>	<b>1 084</b>	<b>113</b>	<b>78</b>	<b>(12,3)</b>	<b>38 %</b>	<b>29 %</b>
	60-80	18	1 260	96	13	896	45	47	50,9	38 %	28 %
	80-100	9	794	59	3	275	12	19	47,6	47 %	16 %
	100-120	3	315	42	5	524	169	11	(127,0)	27 %	45 %
	>120	8	1 550	112	2	271	10	17	102,2	47 %	12 %
	<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>5 661</b>	<b>428</b>	<b>66</b>	<b>3 522</b>	<b>588</b>	<b>233</b>	<b>(159,5)</b>	<b>33 %</b>	<b>28 %</b>
Province	0-20	24	343	87	104	1 215	1 195	315	(1 108,5)	7,6 %	33,0 %
	20-40	284	9 320	850	335	10 469	3 231	1 198	(2 380,7)	23,7 %	28,0 %
	40-60	502	25 231	1 790	443	21 672	3 320	1 638	(1 529,9)	30,6 %	27,0 %
	60-80	414	28 639	2 024	251	17 306	1 875	1 096	149,9	37,8 %	22,9 %
	80-100	253	22 644	1 614	141	12 445	808	565	805,9	44,8 %	25,0 %
	100-120	134	14 666	1 097	64	6 993	700	276	396,3	48,6 %	23,2 %
	>120	310	60 748	4 687	75	12 080	1 033	490	3 653,4	63,3 %	15,3 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 921</b>	<b>161 591</b>	<b>12 149</b>	<b>1 413</b>	<b>82 179</b>	<b>12 163</b>	<b>5 578</b>	<b>(13,6)</b>	<b>34 %</b>	<b>25 %</b>

## **RÉSULTATS DE COMPOSITION**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les chargements sont analysés pour la composition.

**TABLEAU 21 COMPOSITION 2016-2017 (2015-2016)**

	<b>MG</b>	<b>PROT.</b>	<b>LACT. ET AS</b>	<b>SOLIDES TOTAUX</b>
Mauricie	4,23 (4,19)	3,45 (3,44)	5,76 (5,74)	13,43 (13,38)
Québec	4,15 (4,12)	3,40 (3,39)	5,75 (5,73)	13,29 (13,25)

## **SURPLUS DE SNG**

Ratio SNG/G de 2,35 et moins      Au-delà de ce ratio, les excédents de SNG ne sont pas payés et les sommes ainsi amassées seront mises en commun au niveau de P5 et redistribuées sur les quantités de matière grasse produites par les producteurs de P5 qui maintiennent un ratio de 2,35 et moins

**TABLEAU 22 RATIO SNG/MG**

<b>Ratio SNG/MG</b>	<b>2015-2016</b> (au 31 juillet 2016)	<b>2016-2017</b> (au 31 juillet 2017)
	<b>Résultats</b>	<b>Résultats</b>
Québec	2,2135	2,2072

## **AIDE AU DÉMARRAGE ET RELÈVE**

Le programme d'aide à la relève permet à une entreprise d'obtenir un prêt de quota allant jusqu'à 5 kilos pourvu qu'un ou des jeunes de l'entreprise remplissent les conditions requises. Pour ceux qui bénéficient de l'ancien programme, il est possible de qualifier à nouveau l'entreprise. Les demandes peuvent se faire tous les mois.

*\*Tant pour les demandes d'aide à la relève que pour les demandes de transfert de quota, nous vous demandons que les documents soient déposés au bureau du conseil régional au plus tard le 20 du mois. Il est possible que l'émission du quota pour la relève soit retardée dû à ce que la quantité de kg demandée dépasse la quantité disponible.*

**TABLEAU 23 PROGRAMME DE PRÊT À LA RELÈVE PAR SYNDICAT – 2017**

<b>Région</b>	<b>Prêt 1 kg</b>	<b>Ajout prêt 4 kg</b>	<b>Prêt 5 kg</b>	<b>Prêt AD</b>
Estrie			6	
Capital-Nationale-Côte-Nord			5	
Gaspésie – Les Îles				
Lanaudière		1	1	
<b>Mauricie</b>			<b>2</b>	
Outaouais-Laurentides			3	1
Centre-du-Québec	4	3	10	1
Abitibi-Témiscamingue		1	1	
Chaudière-Appalaches-Nord	1		7	2
Chaudière-Appalaches-Sud	1	2	8	1
Bas-Saint-Laurent			22	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean			7	
Montérégie-Est		1	10	
Montérégie-Ouest			1	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>83</b>	<b>6</b>

## **FINANCEMENT DES ACTIVITÉS 2017 - RG**

TABLEAU 24 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS PAR SOLIDES TOTAUX

Objet visé	Taux (\$/kg st)	Selon une composition de 13,25 kg/hl de solides totaux
Administration et plan conjoint	De janvier à avril et d'août à décembre 0,0364 (de mai à juillet incl. 0,0012)	0,4823 \$/hl
Publicité	0,1132	1,50 \$/hl
Fonds de développement	0,0008	0,0106 \$/hl

Il y a eu congé de prélevé aux paies finales de mai, juin et juillet 2017.

## **Approvisionnement et transport**

Les administrateurs ont l'occasion, à chaque réunion, de suivre le niveau d'approvisionnement par rapport aux réquisitions des entreprises et aux dispositions des conventions. En tout temps de l'année, le dossier de l'approvisionnement des usines demeure une priorité pour les producteurs de lait du Québec.

### **FRAIS DE TRANSPORT (ANNÉE CIVILE)**

TABLEAU 25 POOL DE TRANSPORT (\$/HECTOLITRE)

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Québec	2,426	2,451	2,522	2,623	2,626	2,581	2,522	2,443	2,394
Pool P5	2,618	2,566	2,625	2,736	2,708	2,655	2,653	2,560	2,533

La hausse du prix du carburant se reflète directement dans les coûts de transport par l'application d'une formule prévue dans la convention.

### **CIRCUIT DE TRANSPORT**

Au cours de l'année 2017, le conseil d'administration s'est préoccupé du respect des procédures et des heures de ramassage. Le ramassage du lait des producteurs a lieu tous les deux (2) jours sauf dans les cas de force majeure ou de cas fortuit.

Sauf du consentement du producteur, le ramassage ne peut normalement avoir lieu durant les heures normales de traite, soit de 6 h à 8 h 30 et de 17 h à 19 h. Sous réserve des articles 4.9, 5.6 et 5.9, le transporteur ou son préposé doit au moment de la cueillette prendre livraison de tout le lait dans les bassins des producteurs.»

### **CALIBRAGE ET VOLUME**

Le conseil régional a poursuivi son travail pour le calibrage des bassins refroidisseurs. Les producteurs n'ont qu'à adresser leur demande au Conseil régional. Nous tenons particulièrement à remercier M. Jocelyn Hivon pour son excellent travail qui s'étend de la région de Québec jusqu'à celle de Lanaudière.

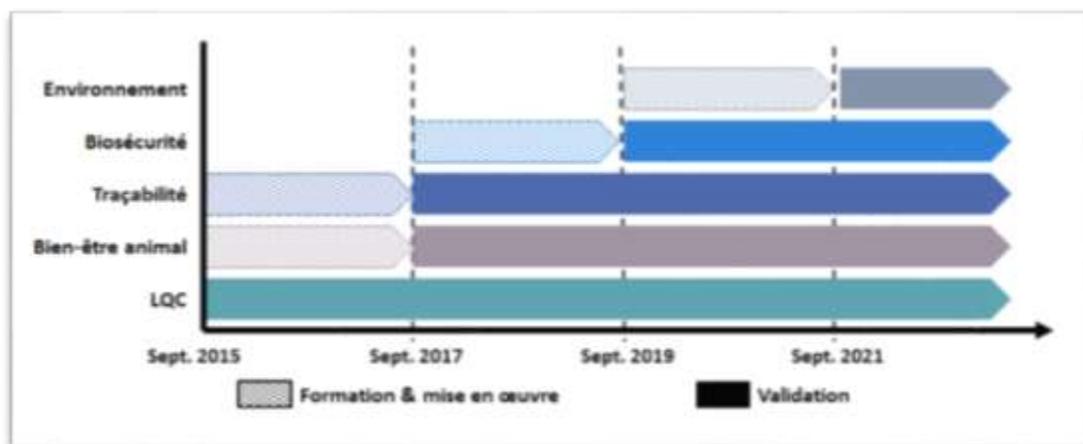
Le camion des Producteurs de lait du Québec a aussi fait des calibrages de bassin en région. Concernant le volume, des rencontres à la ferme ou par des vérifications téléphoniques par le secrétaire ou des administrateurs ont pu clarifier certaines problématiques.

# ProAction

L'initiative proAction regroupe six volets :



## Calendrier



## LAIT CANADIEN DE QUALITÉ (LCQ)

Pour les fermes qui ne seront pas conformes, une pénalité monétaire mensuelle de 8,00 \$/hl est appliquée.

TABLEAU 26 LCQ - STATISTIQUES PAR CONSEIL RÉGIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Région	ACTIF		Accréditation
	Nb prod.	Nb prod. conforme	%
Estrie	515	511	99
Capitale Nationale – Côte-Nord	169	167	99
Gaspésie – Les Îles	15	15	100
Lanaudière	189	185	98
Mauricie	217	214	99
Outaouais-Laurentides	231	228	99
Centre-du-Québec	783	776	99
Abitibi-Témiscamingue	107	107	100
Chaudière Appalaches Nord	634	628	99
Chaudières Appalaches Sud	527	524	99
Bas-Saint-Laurent	624	616	99
Saguenay-Lac-Saint-Jean	297	296	100
Montérégie-Est	567	559	99
Montérégie-Ouest	433	424	98
<b>Total</b>	<b>5 308</b>	<b>5 250</b>	<b>99</b>

## **PRIMES À LA QUALITÉ**

### **Prime Qualité PLQ**

Une prime à la qualité de 0,50 \$ l'hectolitre a débuté le 1<sup>er</sup> août 2010. Cette prime a été mise en place à la suite du mandat donné par l'assemblée générale spéciale de l'automne 2009.

La prime à la qualité est financée à parts égales par les producteurs et les transformateurs (3 ¢/hl chacun). La somme ainsi recueillie est distribuée chaque mois aux producteurs qui obtiennent des résultats de 15 000 bactéries totales (BT) et moins par millilitre et de 150 000 cellules somatiques (CS) et moins par millilitre.

### **Prime CMML – La prime se poursuit**

Entre décembre 2016 et novembre 2017, la moyenne pondérée provinciale des cellules somatiques a été de 209 549 CS/ml, ce qui signifie que la prime à la qualité inscrite aux conventions de mise en marché continuera à être versée de février 2018 à janvier 2019. En effet, les conventions prévoient qu'une prime à la qualité est versée lorsque cette moyenne est égale ou inférieure à 250 000 CS/ml.

De février à décembre 2017, la valeur de la prime a varié entre 22 ¢/hl et 39 ¢/hl. Pour la même période, entre 756 et 1 342 producteurs ont bénéficié de cette prime, selon les mois.

**TABLEAU 27 PRIME QUALITÉ PLQ ET PRIME CCMML**

	Résultat mensuel	
	Bactéries totales (BT/ml)	Cellules somatiques (CS/ml)
<b>Prime Qualité PLQ</b>	20 000	200 000
<b>Prime CCMML</b>	15 000	150 000

**TABLEAU 28 NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI ONT REÇU LA PRIME QUALITÉ 2017 (2016)**

Mois	Prime PLQ 0,50 \$/hl	Prime Convention	
	Nombre de producteurs	Producteurs	Montant (\$/hl)
Janvier	2 314 (2 392)	1 158 (1 185)	0,2443 (0,2516)
Février	2 514 (2 598)	1 333 (1 383)	0,2197 (0,2226)
Mars	2 526 (2 602)	1 342 (1 393)	0,2187 (0,2171)
Avril	2 409 (2 699)	1 214 (1 539)	0,2387 (0,1954)
Mai	2 294 (2 611)	1 158 (1 429)	0,2619 (0,2093)
Juin	2 069 (2 407)	979 (1 245)	0,3028 (0,2422)
Juillet	1 804 (2 134)	778 (1 013)	0,3862 (0,3029)
Août	1 787 (1 863)	811 (867)	0,3652 (0,3601)
Septembre	1 880 (1 892)	858 (864)	0,3565 (0,3700)
Octobre	1 873 (2 292)	874 (1 137)	0,3422 (0,2627)
Novembre	1 696 (2 307)	756 (1 144)	0,3812 (0,2607)
Décembre	1 939 (2 292)	922 (1 137)	0,3198 (0,2627)

## DIFFUSION DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Également, depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, les producteurs peuvent recevoir leurs résultats de qualité par courriel ou messagerie texte. Les avis préventifs et les résultats hors normes peuvent également être reçus par téléphone. Ce service de transfert pour les résultats de qualité remplace notamment l'envoi postal des avis préventifs et hors norme et permettra d'accélérer la diffusion aux producteurs des résultats de cellules somatiques et de bactéries totales. Les producteurs peuvent aussi consulter leurs résultats dans le site Extranet des PLQ ou en contactant le secrétariat de leur conseil régional.

TABLEAU 29 QUALITÉ DU LAIT (BACTÉRIES TOTALES/ML) 2017

	Moyenne mathématique	Moyenne pondérée
<b>Mauricie</b>	25 712	25 248
<b>Provincial</b>	27 447	27 318

Tous les chargements sont analysés pour les cellules somatiques.

TABLEAU 30 QUALITÉ DU LAIT (CELLULES SOMATIQUES) 2017 (2016)

	Moyenne mathématique	Moyenne pondérée
<b>Mauricie</b>	230 761 (221 460)	223 311 (227 165)
<b>Provincial</b>	216 811 (213 464)	209 449 (206 605)

TABLEAU 31 RÉSULTATS QUALITÉ BACTÉRIES TOTALES ET COMPTAGE DES CELLULES SOMATIQUES PAR RÉGION (MOYENNE PONDÉRÉE) POUR 2017

<b>Bactéries (provincial : 27 318) (moyenne pondérée)</b>		<b>Cellules somatiques (provincial : 209 449) (moyenne pondérée)</b>	
01. Gaspésie-Les îles	21 303	01. Chaudière-Appalaches-Sud	197 673
02. Chaudière-Appalaches-Nord	24 216	02. Chaudière-Appalaches-Nord	198 835
03. Lanaudière	24 732	03. Bas-St-Laurent	200 668
<b>04. Mauricie</b>	<b>25 248</b>	04. Montérégie-Ouest	204 244
05. Estrie	25 896	05. Lanaudière	209 449
06. Montérégie-Ouest	26 199	06. Capitale-Nationale-Côte-Nord	212 369
07. Bas-St-Laurent	26 386	07. Estrie	212 642
08. Capitale-Nationale-Côte-Nord	26 710	08. Centre-du-Québec	213 480
09. Outaouais-Laurentides	28 292	09. Abitibi-Témiscamingue	213 651
10. Centre-du-Québec	28 425	10. Montérégie-Est	215 534
11. Montérégie-Est	28 633	11. Gaspésie-Les îles	261 431
12. Chaudière-Appalaches-Sud	29 786	12. Saguenay-Lac-Saint-Jean	217 042
13. Saguenay-Lac-Saint-Jean	31 675	13. Outaouais-Laurentides	217 431
14. Abitibi-Témiscamingue	32 858	<b>14. Mauricie</b>	<b>223 311</b>

**TABEAU 32 RÉSULTATS QUALITÉ MAURICIE ET PROVINCIAL (2006-2017) (MOYENNE PONDÉRÉE)**

Année	Bactéries totales		Comptage des cellules somatiques		Écart Maurice – Provincial CCS
	Mauricie	Provincial	Mauricie	Provincial	
2017	25 248	27 318	223 311	209 449	13 862
2016	24 675	26 014	217 165	206 605	10 560
2015	24 669	29 569	204 987	192 439	12 548
2014	25 746	25 903	222 959	207 340	15 619
2013	24 725	25 378	238 561	220 060	18 501
2012	61 129	38 727	263 008	236 578	26 430
2011	30 878	37 753	271 753	247 516	24 237
2010	38 091	39 689	285 045	289 702	4 657
2009	43 504	44 781	281 081	256 742	24 339
2008	0	0	277 929	257 438	20 491
2007	9 543	11 819	274 589	254 781	19 808
2006	11 754	13 138	270 871	249 624	21 244

**TABEAU 33 LAIT CONFORME À LA NORME - BACTÉRIES ET CELLULES SOMATIQUES EN 2017 (2016-2015)**

Mois de l'année	Lait conforme à la norme – Bactéries (%)		Lait conforme à la norme – CCS (%)	
	Mauricie	Provincial	Mauricie	Provincial
<b>2017 (2016-2015)</b>				
Janvier	98,6 (97,9-98,8)	97,6 (97,6-97,8)	98,2 (98,4-98,8)	98,5 (98,4-98,5)
Février	98,1 (96,8-100,0)	97,6 (97,3-98,0)	98,4 (99,4-98,4)	98,7 (98,5-98,6)
Mars	97,0 (97,8-96,9)	98,1 (97,8-97,4)	98,8 (98,6-97,9)	98,8 (98,7-98,4)
Avril	97,7 (96,9-98,1)	97,8 (97,7-97,6)	97,9 (99,2-98,5)	98,3 (98,8-98,0)
Mai	98,4 (98,9-98,4)	97,6 (97,8-97,5)	98,2 (98,1-98,8)	98,2 (98,5-98,2)
Juin	97,3 (97,9-98,0)	97,1 (97,2-97,5)	97,5 (99,0-97,1)	97,6 (98,0-97,7)
Juillet	<b>95,1</b> (92,3-96,9)	<b>96,2</b> (96,8-97,3)	<b>93,9</b> (96,4-96,4)	<b>96,6</b> (96,8-96,4)
Août	98,5 (94,8-97,9)	97,7 (97,4-97,4)	95,8 (94,3-91,8)	<b>96,6</b> (95,8-94,4)
Septembre	<b>94,6</b> (98,7-99,4)	<b>96,7</b> (97,5-97,8)	<b>94,9</b> (95,9-94,6)	97,9 (96,8-94,9)
Octobre	99,6 (98,2-97,7)	97,1 (97,5-97,9)	97,6 (98,6-97,8)	97,4 (98,3-97,1)
Novembre	<b>96,7</b> (98,6-98,7)	<b>96,9</b> (98,0-97,7)	<b>95,8</b> (98,8-98,0)	97,7 (98,5-97,9)
Décembre	<b>96,7</b> (98,7-95,2)	<b>97,4</b> (97,6-97,4)	98,7 (98,8-97,1)	98,4 (98,6-97,6)

La procédure concernant les arrêts de collecte s'est poursuivie en 2017.

Les producteurs ayant accès au site Internet des producteurs de lait du Québec peuvent accéder à leur dossier.

## **ANTIBIOTIQUES**

TABLEAU 34 ADULTÉRATION (PROVINCIAL)

Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Nombre	52	43	34	44	60	45	55	65	46

En 2017, aucune citerne n'a été détectée positive aux antibiotiques en Mauricie (3 en 2016).

TABLEAU 35 ADULTÉRATION (PROVINCIAL ET RÉGIONAL) 2017

	Antibiotique		Cryoscopie (-0,507)	
	Provincial	Mauricie	Provincial	Mauricie
Janvier	3	0	63	3
Février	5	0	51	2
Mars	8	0	52	2
Avril	1	0	37	3
Mai	2	0	45	1
Juin	6	0	68	1
Juillet	3	0	88	5
Août	4	0	72	4
Septembre	3	0	79	3
Octobre	5	0	65	2
Novembre	6	0	70	4
Décembre	4	0	73	2
	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>763</b>	<b>32</b>

## **CHARM EZ LITE**

Dans le but d'offrir aux producteurs et productrices de lait de la Mauricie un service de dépistage des antibiotiques, les administrateurs du conseil régional possèdent une nouvelle trousse de détection soit le Charm EZ lite (rapide). Les administrateurs peuvent vérifier les échantillons de lait que l'on soupçonne détenir des antibiotiques.

## **LAIT'XCELLENT**

### **VOLET EXCELLENCE**

Ce volet a pour objectif de reconnaître les fermes qui obtiennent les meilleurs résultats en qualité dans chacune des régions ainsi qu'au niveau provincial.

#### **POINTAGE :**

$$1 - \frac{\text{Moyenne BT}}{\text{Norme BT}} + 1 - \frac{\text{Moyenne CSS}}{\text{Norme CCS}} \times 1\,000$$

#### **PRIX :**

- ◆ Au régional, certificats or, argent et bronze remis aux trois finalistes et un trophée au premier, remis lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de chaque conseil régional.
- ◆ Au provincial, trophées et bourses pour les trois gagnants, en plus de la participation à l'AGA des Producteurs de lait du Québec où leur performance sera soulignée au moyen d'une vidéo. La liste des producteurs ayant obtenu les meilleurs résultats sera publiée dans la revue *Le producteur de lait québécois*.

### **VOLET DISTINCTION**

Ce volet a comme objectif de reconnaître toutes les fermes qui obtiennent de très bons résultats en qualité.

#### **Certificats « Très grande distinction »**

- ◆ BT : Moyenne inférieure à 10 000/ml et aucun résultat supérieur à 30 000/ml.
- ◆ CS : Moyenne inférieure à 150 000/ml et aucun résultat supérieur à 250 000/ml.

#### **Certificats « Grande distinction »**

- ◆ BT : Moyenne inférieure à 25 000/ml et aucun résultat supérieur à 40 000/ml
- ◆ CS : Moyenne inférieure à 200 000/ml et aucun résultat supérieur à 250 000/ml.

Le nom des fermes qui auront reçu un certificat « Très grande distinction » sera également publié dans la revue *Le producteur de lait québécois*. Lors de l'AGA des producteurs de lait du Québec, il y aura tirage de deux bourses de 750 \$ parmi les fermes qui auront obtenu un certificat « Très grande distinction ».

### **VOLET AMÉLIORATION**

Ce volet vise à reconnaître les efforts accomplis par les producteurs qui ont connu une bonne amélioration de leurs résultats en qualité.

#### **Certificats « Amélioration »**

- ◆ Le pointage de la ferme, calculé avec la formule du volet Excellence, doit avoir augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente.
- ◆ Les trois derniers résultats doivent être conformes en BT et CS.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES TROIS VOLETS**

- ◆ Le lait ne doit pas avoir été refusé à la ferme.
- ◆ Le lait collecté et livré doit en tout temps être exempt d'antiseptiques, d'antibiotiques et d'autres produits chimiques ou biochimiques étrangers à la nature du lait.
- ◆ Le lait collecté ne doit en aucun temps être adultéré par l'eau.
- ◆ La ferme doit être accréditée LCQ.
- ◆ Le producteur doit avoir un minimum de 9 résultats sur 12 analyses mensuelles en cellules somatiques et en bactéries totales.



**GAGNANTS DU CONCOURS LAIT'XCELLENT 2017  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
LES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA MAURICIE  
2 MARS 2018**

**LAIT'XCELLENT D'OR ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 150 \$**

Nom : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	8 000	5 727
Cellules somatiques	206 000	100 083

Aucune présence d'antibiotiques  
Aucune présence d'eau

**LAIT'XCELLENT D'ARGENT ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 100 \$**

Nom : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	19 000	7 750
Cellules somatiques	120 000	96 500

Aucune présence d'antibiotiques  
Aucune présence d'eau

**LAIT'XCELLENT DE BRONZE ACCOMPAGNÉ D'UNE BOURSE DE 50 \$**

Nom : \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_

Résultat annuel	Maximum	Moyen
Bactéries totales	11 000	7 833
Cellules somatiques	165 000	97 500

Aucune présence d'antibiotiques  
Aucune présence d'eau

**Nom des finalistes**

**Ferme Fertily inc.  
Ferme Jamalait inc.  
Ferme Lampron Y et Fils inc.**

**Municipalité**

**Sainte-Thècle  
Saint-Léon-le-Grand  
Saint-Boniface**

## National et international

À chacune de leur rencontre, les membres du conseil d'administration du Conseil régional sont tenus informés de l'évolution des dossiers sur la scène nationale et internationale de façon à orienter vos représentants sur ces tables de travail.

Pour cette section, nous reproduisons une partie des documents qui ont été déposés à la rencontre de lobby.



### Le secteur laitier soutient notre économie nationale



### Comment pouvez-vous appuyer le secteur laitier canadien?

- #1: En vous assurant qu'aucune concession ayant une incidence défavorable sur le secteur laitier canadien ne soit octroyée dans le cadre de la renégociation de l'ALÉNA.
- #2: En vous assurant que le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des impacts découlant du PTPGP, conformément à sa promesse de maintenir un secteur laitier canadien fort et dynamique.
- #3: En vous assurant que Santé Canada prenne le temps d'étudier toutes les données disponibles avant de mettre en œuvre la Stratégie pour une saine alimentation.

### Commerce international – PTPGP et ALÉNA

#### La situation

En 2015, dans le cadre de l'entente du PTP originale, le gouvernement du Canada a concédé un accès au marché laitier canadien correspondant à 3,25 % de la production laitière prévue pour 2016. En janvier 2017, le président Donald Trump a tenu une promesse de campagne en retirant les États-Unis de l'accord du PTP original. Depuis, les 11 membres restants de l'accord original ont poursuivi le travail sans les États-Unis. Ce nouvel accord est maintenant appelé l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Bien que le retrait des États-Unis représente une perte d'environ 60 % du PIB du marché du PTP d'origine, le gouvernement du Canada a annoncé, le 23 janvier 2018, qu'il signerait un accord du PTPGP révisé incluant les concessions sur l'accès au marché octroyées en 2015, lorsque les États-Unis faisaient encore partie de l'accord. Selon les prévisions révisées des PLC, basées sur les conditions actuelles du marché, ces concessions représentent une perte de part de marché de 3,1 %, d'une valeur de 160 M\$ par année. Malgré le retrait des États-Unis de l'accord, les PLC s'attendent toujours à ce que l'accès soit utilisé par les pays restants. En plus de constituer un recul important pour l'industrie laitière, cela ne profite en rien aux Canadiens.



\* Sondage de recherche sur la campagne, mai 2017

1

L'industrie laitière canadienne a connu une importante croissance de marché au cours des dernières années, ce qui a mené à des investissements majeurs dans les fermes et les installations de transformation. Cette croissance a entraîné des retombées économiques additionnelles considérables dans les domaines des services de soutien, des ventes et de l'emploi. Or, ces secteurs essentiels seront immédiatement touchés par les concessions sur l'accès au marché octroyées dans le cadre des récents accords commerciaux.

Le gouvernement du Canada a affirmé à de multiples reprises qu'il voulait un secteur laitier en croissance, fort et dynamique qui crée de l'emploi et génère des investissements. Cependant, il continue de sacrifier des parts du marché canadien des produits laitiers, d'abord avec l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, puis maintenant avec le PTPGP.

Le gouvernement doit comprendre que ces sacrifices ont des effets cumulatifs et qu'en continuant à faire ces concessions, il met le secteur laitier canadien en péril.

Dans le contexte de la renégociation de l'ALÉNA, les États-Unis ont soumis des demandes qui leur donneraient un droit de veto sur toutes les décisions liées à la politique laitière intérieure du Canada – et mèneraient à l'abolition complète de tous les tarifs sur les produits sous gestion de l'offre sur une période de 10 ans. Leurs demandes quant aux produits laitiers étaient comparables à celles qu'ils avaient présentées pour l'ensemble des secteurs, c'est-à-dire qu'elles étaient scandaleuses et entraîneraient tout simplement la fin de la gestion de l'offre.

Il est vital que le gouvernement comprenne que lorsqu'il est question de la renégociation de l'ALÉNA, il ne doit pas faire de concessions supplémentaires qui affectent négativement les centaines de milliers de producteurs et de travailleurs du secteur laitier canadien.

**Notre message au gouvernement du Canada en ce qui a trait à la renégociation de l'ALÉNA est simple : fini les concessions. Si les États-Unis souhaitent accéder à notre marché, ils doivent se joindre aux négociations du PTPGP.**

#### **Comment nous aider ? Vous pouvez vous engager à soulever cet enjeu important au sein de votre caucus.**

- Aucune concession ayant une incidence défavorable sur les producteurs laitiers canadiens ne doit être octroyée dans le cadre de la renégociation de l'ALÉNA.
- Le gouvernement doit s'engager à mettre en œuvre une stratégie d'atténuation des impacts découlant du PTPGP, conformément à sa promesse de maintenir un secteur laitier canadien fort et dynamique.

#### **Stratégie pour une saine alimentation**

*Des mesures doivent être prises de toute urgence: La santé des Canadiens est une valeur que partagent les producteurs laitiers et le gouvernement. Toutefois, la Stratégie pour une saine alimentation que propose Santé Canada est trop simpliste et va à l'encontre d'études scientifiques récentes et poussées. À moins que les représentants élus du Canada n'interviennent, Santé Canada semble déterminé à produire de nouvelles recommandations qui sèmeront la confusion chez les consommateurs et pourraient ultimement nuire aux précieux efforts visant à informer la population canadienne et à l'aider à adopter une alimentation plus saine et équilibrée. L'une de ces recommandations concerne la récente initiative de révision du tableau de la valeur nutritive.*



2

Parallèlement, en raison de son manque d'équilibre, la Stratégie pour une saine alimentation pourrait diaboliser injustement les produits laitiers, des aliments pourtant nutritifs, même si la vaste majorité des données montre qu'ils demeurent un élément important d'une saine alimentation.

#### La situation

La Stratégie pour une saine alimentation est un cadre d'action couvrant plusieurs propositions interreliées, entre autres les révisions au Guide alimentaire canadien, une proposition relative à l'apposition d'étiquettes d'avertissement sur le devant de l'emballage et une réglementation restreignant la publicité destinée aux enfants. Or, toutes ces initiatives ont en commun de classer tous les aliments dont la teneur en sodium, en gras saturés ou en sucre est au-delà de 5 ou 15 % de la valeur quotidienne (VQ) de la même manière – en les qualifiant de « malsains » ou « à limiter » –, **sans tenir compte des autres éléments nutritifs essentiels qu'ils pourraient contenir ou du fait qu'ils contribuent à réduire le risque de maladies chroniques**. De plus, en ce qui concerne le Guide alimentaire canadien, Santé Canada envisage de prioriser les sources de protéines végétales plutôt que celles d'origine animale, et de retirer la catégorie Lait et substituts.

L'objectif énoncé par Santé Canada pour justifier la Stratégie pour une saine alimentation est « d'aider les consommateurs à faire des choix plus sains et éclairés ». Plutôt que de semer la confusion chez les consommateurs en ciblant uniquement trois éléments nutritifs pour déterminer si un aliment est globalement sain, **les PLC encouragent Santé Canada à mener des efforts d'éducation auprès de la population sur l'importance de la modération, le tableau de la valeur nutritive – récemment mis à jour et brossant un portrait beaucoup plus complet d'un aliment donné.**

Sur la base des seuils proposés pour le sodium, le sucre et les gras saturés, les produits laitiers suivants seraient identifiés comme « malsains » ou « à limiter » dans les politiques de la Stratégie pour une saine alimentation :



En misant uniquement sur le sodium, le sucre et les gras saturés, l'approche actuellement mise de l'avant par Santé Canada manque d'équilibre et risque d'avoir un effet non désiré sur des produits riches en éléments nutritifs. Par exemple, contrairement aux produits laitiers énumérés précédemment, en raison du seuil choisi par Santé Canada, la plupart des croustilles n'auraient pas à afficher d'étiquette d'avertissement sur le devant de l'emballage et pourraient, par conséquent, être perçues comme étant plus saines que des aliments riches en éléments nutritifs comme le fromage. Les PLC considèrent que cette approche est trop simpliste et qu'elle pourrait avoir des conséquences nuisibles non désirées sur la nutrition et la santé en général et, plus particulièrement, aggraver le problème de sous-consommation de produits laitiers.



3

### Les données appuient clairement les produits laitiers

L'Examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires de 2015 de Santé Canada fait mention des données scientifiques qui montrent que les produits laitiers sont associés à la santé des os et à un risque réduit de maladies du cœur, d'hypertension, d'accident vasculaire cérébral, de diabète de type 2 et de cancer colorectal. Ces données sur les produits laitiers sont d'une qualité équivalente, voire supérieure à celles sur les légumes, les fruits, les grains entiers et les aliments protéiques à base de plantes. En outre, le rapport précise que les Canadiens ne consomment pas assez des huit éléments nutritifs suivants : vitamine D, calcium, magnésium, zinc, potassium, vitamine A, vitamine C et fibres. **Or, le lait est une source importante de six de ces éléments nutritifs!**

Les données scientifiques et la plupart des professionnels de la santé abondent dans le même sens : les produits laitiers constituent une part importante d'une alimentation saine et équilibrée.



### Comment nous aider? Vous pouvez vous engager à soulever cet enjeu important au sein de votre caucus.

- Santé Canada doit prendre le temps d'étudier toutes les données disponibles avant de mettre en œuvre sa Stratégie pour une saine alimentation.
- Il faut rappeler à Santé Canada qu'il ne peut pas se fier seulement à la teneur en sodium, en sucre ou en gras saturés d'un aliment pour déterminer si celui-ci est globalement sain sans tenir compte de son impact global sur la santé et de sa valeur nutritionnelle.
- Si Santé Canada a l'intention d'aller de l'avant sans apporter la nuance appropriée à ses politiques, il doit être encouragé à accorder des exemptions pour les produits laitiers nutritifs dans chacune des politiques proposées en vertu de la Stratégie pour une saine alimentation.

Adopter une alimentation saine et équilibrée ne consiste pas seulement à restreindre la consommation de trois éléments nutritifs. Cette vision étroite entraîne beaucoup trop de risques, notamment en ce qui a trait à la santé de la population canadienne.

En tant que députée ou député, vous avez le pouvoir de contribuer à ce que les produits laitiers demeurent une importante composante des recommandations entourant une alimentation saine et équilibrée - et à ce que les fermes laitières canadiennes continuent de prospérer. Au nom de tous les producteurs laitiers canadiens – **merci de votre appui!**

Pour plus d'information,  
veuillez contacter  
Matt Morrison, Directeur adjoint,  
Relations gouvernementales  
matt.morrison@dfc-plc.ca



© 2018 Les Producteurs Laitiers du Canada

## Promotion et publicité



En 2017, les objectifs visant l'augmentation de la consommation de lait et de produits laitiers ont été appuyés en région par le biais du budget de promotion du conseil régional.

En région, le Comité dispose d'un budget versé à même les prélevés des producteurs. Ils ont donc un retour direct en région. Le but des activités régionales est de promouvoir le lait et les produits laitiers dans différentes occasions.

Le comité suit une politique de commandite.

### LES ACTIVITÉS RÉGIONALES

Dans le cadre de l'utilisation du budget régulier, la région a commandité des produits laitiers pour différentes activités régionales.



#### **Vins et fromages**

Les Producteurs de lait de la Mauricie ont également commandité trois activités « Vins et fromages » :

- Vins et Fromages – Agricultrices de la Mauricie
- Dégustation Vins et Fromages – Fondation Santé MRC Maskinongé
- Gala Réussite – Collège Shawinigan
- Le cocktail bénéfice annuel de l'équipe Midget AAA Les Estacades
- Le Gala reconnaissance aux entreprises de la Chambre de commerce et d'industries de Mékinac
- Le Gala sport hommage Desjardins.

#### **Paniers de Noël**

Le 15 décembre 2017, à l'occasion d'une mini-guignolée organisée par la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM), les Éleveurs de porcs de la Mauricie (EPM), les Producteurs de bovins de la Mauricie (PBM), les Producteurs de lait de la Mauricie (PLM) et le Syndicat des producteurs acéricoles de la Mauricie (SPAM) ont procédé à une distribution de denrées alimentaires à une douzaine d'organismes communautaires de la région. Ces organismes de bienfaisance ont reçu quelque 1 910 litres de lait. De la viande de bœuf, porc, du sirop d'érable et des pommes de terre.

### CAMPS DE JOUR

TABLEAU 36 BILAN GLOBAL DES CAMPS DE JOUR 2017

Nombre total d'ateliers	Moyenne d'enfants/atelier	Nombre de camps de jour visités	Moyenne d'ateliers/jour
89	20	28	3

**TABEAU 37 NOMBRE D'ENFANTS RENCONTRÉS (PAR GROUPE D'ÂGE)**

Groupes d'âge	Pourcentage d'enfants par groupe d'âge
4 à 7 ans	18,4 %
8 à 9 ans	45,8 %
10 à 12 ans	35,8 %
Total d'enfants rencontrés	1 168

### **MOIS DE L'ALIMENTATION**

De façon générale, les événements scolaires sont prioritaires et particulièrement pendant le mois de l'alimentation (mars). Une implication est également faite lors de différents événements sportifs et culturels.

La collaboration avec la commission scolaire de l'Énergie s'est poursuivie en 2017. Malgré l'arrêt de la participation de la commission scolaire Chemin du Roy, les Producteurs de lait de la Mauricie ont commandité des produits laitiers aux écoles de ces commissions scolaires. La commandite étant conditionnelle à ce qu'une activité éducative nutritionnelle soit organisée pour les élèves.



Voici le bilan des dix dernières années depuis l'instauration de ce partenariat avec les commissions scolaires :

**TABEAU 38 MOIS DE L'ALIMENTATION**

Année	Nb Écoles	Nb élèves	\$	Ratio
<b>Commission scolaire Chemin-du-Roy</b>				
2017	29	6 021	3 139,31 \$	0,52 \$
2016	42	8 416	4 235,20 \$	0,50 \$
2015	51	9 760	4 848,38 \$	0,50 \$
2014	54	13 285	8 751,47 \$	0,66 \$
2013	32	9 104	5 418,60 \$	0,60 \$
2012	55	15 954	7 952,00 \$	0,50 \$
2011	47	15 376	8 397,57 \$	0,55 \$
2010	45	11 397	6 082,21 \$	0,53 \$
<b>Commission scolaire de l'Énergie</b>				
2017	23	4 096	3 140,43 \$	0,77 \$
2016	26	6 074	4 451,90\$	0,73 \$
2015	26	5 161	3 574,37 \$	0,69 \$
2014	19	4 822	3 072,65 \$	0,64 \$
2013	21	4 101	3 162,11 \$	0,77 \$
2012	21	5 568	3 149,57 \$	0,57 \$
2011	25	5 920	3 523,40 \$	0,60 \$
2010	27	6 255	3 615, 23 \$	0,58 \$

### **FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

Des produits laitiers étaient offerts sur le site et de la visibilité a été négociée entre Les Producteurs de lait du Québec et l'organisation du Festival Western.

## AUTRES ACTIVITÉS PROVINCIALES EN RÉGION

### ▪ Midget AAA

Cette activité nous permet d'obtenir une visibilité aux joutes de hockey pour l'équipe Les Estacades (pour la Mauricie) et pour leurs adversaires. De plus, le responsable de l'événement mentionne le nom du commanditaire à des moments précis durant la saison.

### ▪ Tournoi de Hockey

Les producteurs de lait du Québec exigent que seul le lait soit consommé dans les vestiaires après les parties de hockey. La visibilité du commanditaire est exigée durant les joutes. Voici les tournois commandités :

◆ Tournoi provincial A.P.B.M. de Saint-Tite	◆ Tournoi Bantam de Trois-Rivières
◆ Tournoi Atome Desjardins de Shawinigan	◆ Tournoi provincial Atome de Louiseville
◆ Championnats régionaux hockey Mauricie (St-Boniface)	◆ Festival Pré-Novice MAGH de St-Boniface
◆ Tournoi provincial Pee-Wee de Shawinigan (Grand-Mère)	◆ Tournoi Atome Ste-Anne-de-la-Pérade
◆ Tournoi provincial Novice de Shawinigan	

TABLEAU 39 CONSOMMATION PER CAPITA DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SOUS-PRODUITS DU LAIT AU CANADA

Année	Beurre		Fromage cheddar		Fromage de spécialité		Yogourt		Crème glacée		Lait glacé		Poudre de lait écrémé	
	Kg/hab	Indice <sup>(1)</sup>	Kg/hab	Indice <sup>(1)</sup>	Kg/hab	Indice <sup>(1)</sup>	L/hab	Indice <sup>(1)</sup>	L/hab	Indice <sup>(1)</sup>	L/hab	Indice <sup>(1)</sup>	Kg/hab	Indice <sup>(1)</sup>
1986	3,81	100,0	2,61	100	4,37	100,0	2,69	100,0	12,19	100,0	1,26	100,0	1,71	100,0
1999	2,83	74,3	3,28	125,7	6,22	142,3	4,05	150,6	10,02	82,2	1,86	147,6	1,37	80,1
2003	2,89	75,9	3,13	119,9	6,40	146,5	5,86	217,8	8,77	71,9	2,06	163,5	1,30	76,0
2007	2,59	68,0	3,04	116,5	7,05	161,3	7,40	275,1	8,02	65,8	1,65	131,0	1,32	77,2
2008	2,62	68,8	3,22	123,4	7,07	161,8	7,92	294,4	6,89	56,5	1,72	136,5	1,36	79,5
2009	2,67	70,1	3,31	126,8	7,02	160,6	8,04	298,9	5,53	45,4	1,64	130,2	1,33	77,8
2010	2,69	70,6	3,42	131,0	6,88	157,4	8,56	318,2	5,54	45,4	2,24	177,8	1,21	70,8
2011	2,84	74,5	3,37	129,1	6,93	158,6	9,38	348,7	5,19	42,6	2,89	229,4	1,02	59,6
2012	2,77	72,7	3,11	119,2	6,75	154,5	9,96	370,3	4,99	40,9	2,82	223,8	0,94	55,0
2013	2,63	69,0	3,36	128,7	6,80	155,6	9,72	361,3	4,42	36,3	2,80	222,2	0,80	46,8
2014	2,72	71,4	3,25	124,5	7,14	163,4	9,65	358,7	5,14	42,2	2,70	214,3	0,73	42,7
2015	2,68	70,3	3,21	123,0	7,26	166,1	10,81	401,9	4,43	36,3	3,01	238,9	0,97	56,7
2016	3,13	82,2	3,53	135,2	7,61	174,1	10,63	395,2	4,27	35,0	3,02	239,7	0,76	44,4

(1) L'année de référence est 1986 (indice = 100)

(2) Statistiques Canada

TABLEAU 40 VENTES DE PRODUITS LAITIERS AU DÉTAIL (P5)

12 derniers mois	Minimum	Maximun	6 janvier 2018
Lait de consommation	-1,8 %	-1,3 %	-1,7 %
Crème	+3,6 %	+5,0 %	+4,1 %
Yogourt total	+1,0 %	+2,9 %	+1,0 %
Fromage total	-2,8 %	+2,3 %	-2,8 %
Crème glacée	+2,8 %	+5,7 %	+2,8 %
Beurre	+2,8 %	+5,8 %	+5,8 %

# Formation, information et informatisation

---

## **INFORMATION**

Le Comité est la plaque tournante régionale de toutes les informations et demandes de services des producteurs de lait dans les secteurs d'activité liés aux Producteurs de lait du Québec, aux Producteurs laitiers du Canada et aux autres organismes apparentés.

Les administrateurs ont été responsables de l'organisation de plusieurs réunions au courant de l'année.

La présence d'administrateurs répartis sur le territoire du Comité assure des ressources situées à proximité des producteurs et des productrices.

## **FORMATION**

Les nouveaux administrateurs sont invités à participer à une session de formation pour bien connaître le fonctionnement de notre organisation collective de façon à rendre plus efficaces leurs interventions.

## **FORMATION NOUVEAUX PRODUCTEURS**

Les nouveaux producteurs ayant obtenu le Programme d'aide à la relève en production laitière (2002) des Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont été conviés à une formation en région qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2017.

Cette formation est obligatoire selon l'article 51 alinéa 3 e) de la section XIV du Règlement sur les quotas des producteurs de lait.

Le secrétaire participe aussi à des rencontres provinciales organisées par les Producteurs de lait du Québec ou d'autres organismes en lien avec le secteur laitier pour rester informé de l'évolution du secteur.

## **INFORMATISATION**



Les réponses aux membres sur leur dossier individuel ou l'élaboration de rapports statistiques ainsi que la circulation rapide de l'information sont facilitées depuis la mise en place du réseau laitier des Producteurs de lait du Québec par le biais d'un système « Intranet » réservé exclusivement aux comités régionaux.

Les producteurs « branchés » peuvent consulter leur dossier aux Producteurs de lait du Québec via le site : <https://www.lait.qc.ca>

Un mot de passe personnel est essentiel pour consulter leur dossier. Pour ceux qui désirent le connaître, n'hésitez pas à communiquer au bureau du conseil régional.

Découvrez les produits laitiers, des recettes, des astuces et d'autres informations au [www.lafamilledulait.com](http://www.lafamilledulait.com).



Un site Internet spécialisé est quant à lui disponible au grand public. On peut y accéder à l'adresse <http://lait.org>.



L'activité physique et le lait au chocolat un duo imbattable! Plus d'information au [www.laitauchocolat.com](http://www.laitauchocolat.com).



Le site Internet de la Fédération de l'UPA de la Mauricie est aussi disponible. Vous pouvez obtenir des informations de base au [www.mauricie.upa.qc.ca](http://www.mauricie.upa.qc.ca)



## Services régionaux

---

M. Réjean Gervais agit à titre de responsable de l'information des dossiers techniques et professionnels au service des producteurs de lait de la Mauricie. Il voit, entre autres, aux dossiers reliés à sa fonction de secrétaire-trésorier du groupe de la Mauricie en plus d'être le répondant régional sur les dossiers qui touchent :

- ◆ le transfert de ferme;
- ◆ les transactions de quota;
- ◆ la planification de la production;
- ◆ le transport du lait;
- ◆ les paies de lait;
- ◆ la qualité de la production;
- ◆ la réglementation;
- ◆ la promotion régionale;
- ◆ les programmes d'aide à la relève et de démarrage.

Un rôle accru avec les partenaires du milieu, pour les informer dans leur travail auprès des agriculteurs, s'est poursuivi. Des rencontres avec les responsables du secteur financier (caisse, banque, Financement agricole Canada, La Financière agricole du Québec, etc.) ou des services à la ferme (vétérinaire, agronome, technologiste, agent de Valacta) visent à mieux faire comprendre l'environnement changeant dans lequel doivent évoluer les producteurs laitiers.

À plusieurs reprises, les employés permanents doivent agir en région comme mandataires pour les producteurs de lait du Québec pour des évaluations techniques à la ferme ou en usine. Ils sont aussi appelés à arbitrer et faire rapport de situations conflictuelles dans différents secteurs comme le transport du lait ou l'application des normes du règlement sur la salubrité.

Mme Julie Ayotte assure, entre autres, la préparation des dossiers, la conception des documents et l'administration régulière. De plus, elle est responsable du suivi des activités de commandite acceptées par le Comité.

